

Aviva France, investisseur responsable

Juin 2017



Patrick Dixneuf

Directeur général d'Aviva France

AVIVA, assurer l'avenir

En tant qu'assureur et investisseur sur le long-terme, le changement climatique est une priorité stratégique pour Aviva depuis de nombreuses années. Dès 1995, Aviva fut l'une des toutes premières entreprises à intégrer le programme environnemental des Nations Unies. En 2006, Aviva fut le premier assureur à neutraliser ses émissions de CO2 et à partir de 2010, Aviva s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre sur le long terme, avec un objectif de réduction de 50 % d'ici 2020 et 70 % d'ici 2030 à travers le Groupe.

Les Accords de Paris lors de la COP21 de 2015 représentent un progrès historique. En France, la loi de transition énergétique et pour la croissance verte est une évolution positive qui nous offre l'opportunité de communiquer sur l'intégration des critères ESG et plus particulièrement des enjeux climatiques au sein de nos portefeuilles d'investissement. Je suis convaincu que nos actions chez Aviva nous permettront d'aller encore plus loin en alignant notre politique d'investissement pour limiter le réchauffement climatique à 2°C. Aviva France s'est notamment engagé en 2015 à investir 100 millions d'€ par an sur 5 ans pour financer la transition énergétique.

Nous avons aussi été le premier investisseur privé à lancer en 2014 un fonds d'investissement dédié au financement de l'innovation sociale et environnementale en France « Aviva Impact Investing France ». Grâce à un partenariat avec la plateforme de financement participative 1001Pact.com, nous soutenons également les particuliers et les professionnels désireux de donner du sens à leur épargne en investissant dans des entreprises en croissance à vocation sociale, sociétale ou environnementale.

Enfin, face à la multiplication des événements climatiques d'envergure, notre rôle d'assureur est d'accompagner nos clients dans l'adoption de comportements responsables, ainsi que de les informer et les sensibiliser pour réduire leur exposition aux risques.

Ces actions pionnières montrent l'engagement d'Aviva France afin d'assurer l'avenir pour ses clients et notre volonté de participer au débat public pour encourager d'autres acteurs, notamment du monde financier, à agir à nos côtés.



Ines de Dinechin

Présidente du Directoire d'Aviva Investors France

AVIVA Investors France, pour l'investisseur d'aujourd'hui

Chez Aviva Investors France, nous sommes des investisseurs de long terme. Nous appliquons ce principe aussi bien à notre cœur de métier, la gestion d'actifs, qu'aux autres facettes de la vie de notre société.

Nous accompagnons nos clients dans la durée et tissons des liens de confiance avec nos partenaires. Notre philosophie d'investissement repose sur des convictions fortes et se fonde sur une vision de long terme de l'économie. Notre appartenance au monde de l'assurance nous a, depuis toujours, sensibilisé aux notions de risque, de protection et de responsabilité. Il est donc naturel pour nous d'agir en investisseur responsable.

À l'instar de notre actionnaire Aviva, qui s'attèle à apporter des réponses précises au changement climatique, nous développons jour après jour notre politique d'investissement responsable. Cette politique se décline au travers de fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) spécifiques et d'examen de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sur les valeurs. Nos gérants utilisent également dans leurs évaluations les analyses extra-financières des titres qu'ils intègrent en amont de leurs décisions d'investissement.

Afin d'apporter toujours plus de transparence et d'éléments de comparaison à nos clients, nous intégrons actuellement des indicateurs simples, précis et stables aux reportings, qui permettront de connaître l'impact carbone des portefeuilles.

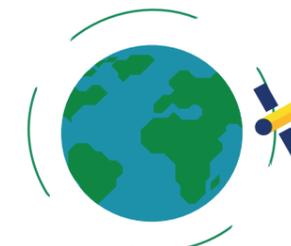
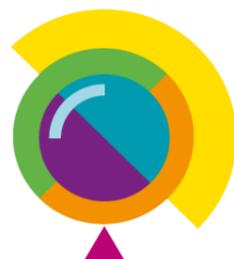
Nous évoluons dans un monde incertain, mais qu'il s'agisse de faire fructifier le capital, de couvrir les risques ou de préparer l'avenir, chez Aviva Investors France, nous accompagnons l'investisseur d'aujourd'hui dans une démarche durable et responsable.

Sommaire

05	Introduction
07	Présentation d'Aviva France
08	Présentation d'Aviva Investors France
09	Relation entre les différentes entités d'Aviva impliquées dans le processus d'investissement responsable
11	1. Aviva France et les sujets ESG
29	2. L'approche d'Aviva France pour gérer les risques et opportunités liés au climat
53	3. Annexes

Introduction

A travers de multiples initiatives, le Groupe Aviva accompagne la transition énergétique et intègre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à ses stratégies de gestion. Pionnier dans le déploiement d'une politique de gouvernance actionnariale, le Groupe Aviva a été, dès 1994 à travers sa filiale Aviva Investors, l'un des premiers acteurs financiers à soulever la question du développement durable et de l'intégration de paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement. En septembre 2015, Mark Wilson, Président Directeur Général du Groupe Aviva, s'est exprimé lors de la 70^e assemblée plénière des Nations Unies sur le rôle des entreprises dans la réalisation des objectifs de développement durable.



Depuis de nombreuses années, le Groupe Aviva a démontré son engagement d'entreprise responsable par diverses actions menées aux échelles locale et globale. Le Groupe Aviva est ainsi un membre fondateur des **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)**¹ et des Principes pour une Assurance Responsable (PSI)², initiatives lancées respectivement en 2006 et 2012 sous l'égide des Nations Unies ; mais aussi de Climate Wise³, actuellement présidé par Maurice Tulloch, PDG des activités internationales du Groupe Aviva. Cette organisation regroupe les leaders mondiaux de l'assurance et a pour objectif de promouvoir une meilleure transparence des sociétés d'assurance dans leur prise en compte des risques climatiques. Le Groupe Aviva s'engage auprès d'actions placées sous l'égide du G20 comme la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD)⁴. Aviva offre également son soutien à la définition des stratégies de politiques publiques pour la durabilité des marchés de capitaux.

Cette participation active du Groupe Aviva à ces différentes initiatives internationales illustre la place centrale qu'occupent les questions de protection de l'environnement, de solidarité, d'inclusion et d'économie sociale dans sa culture d'entreprise mais aussi dans son processus d'investissement. Aussi, au-delà de la gestion des risques assurantiels traditionnels, le Groupe Aviva s'élargit son rôle à la prévention et la gestion active des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (chapitre 1).

Le changement climatique constitue un enjeu majeur pour le Groupe Aviva. Il peut avoir des répercussions sur les risques de sinistres, mais aussi influencer la valeur des actifs financiers gérés par Aviva Investors pour le compte de ses clients.

En tant qu'investisseur sur le long terme, le Groupe Aviva est particulièrement conscient du rôle qu'il a

à jouer dans la lutte contre ce problème majeur. Le Groupe Aviva a démontré depuis de longues années son engagement dans ce domaine en étant notamment le premier assureur en 2006 à neutraliser l'ensemble de ses émissions de CO2. En juillet 2015, une nouvelle étape a été franchie avec la mise en place d'un plan stratégique dédié à la problématique du changement climatique. Celui-ci porte des objectifs clairs et ambitieux sur le rôle que le Groupe Aviva doit jouer dans la transition énergétique. Il repose sur cinq piliers qui guident l'approche du Groupe et de ses entités pour agir sur les risques climatiques à travers les investissements effectués sur la période 2015 – 2020. A ce titre, le Groupe Aviva, à la tête d'un portefeuille de 528 Mds d'euros d'actifs gérés à fin décembre 2016 de par le monde, influence de manière active les entreprises dans lesquelles il investit afin que ces dernières prennent d'avantage en considération les problématiques liées à l'accompagnement de la transition énergétique et les risques associés au changement climatique (chapitre 2).

Ces multiples actions permettent notamment d'assurer la résilience du Groupe Aviva et, à son échelle, de limiter les conséquences des phénomènes provoqués par le changement climatique (catastrophes naturelles, disponibilité des ressources, viabilité des écosystèmes) sur notre planète. Ces phénomènes ayant un impact matériel sur le métier d'assureur du Groupe Aviva de par leur faculté à engendrer des sinistres, il est non seulement du devoir, mais également de l'intérêt du Groupe Aviva de lutter contre le changement climatique afin de maintenir la pérennité de son modèle et d'agir dans le sens des intérêts de la société dans son ensemble.

Les éléments d'informations présentés dans ce rapport illustrent les engagements et réalisations d'Aviva France, d'Aviva Investors (dont Aviva Investors France) et du Groupe Aviva en matière d'accompagnement de la transition énergétique à travers des exemples tangibles comme l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion, la mesure de l'empreinte carbone d'une partie de nos actifs financiers ou l'investissement dans des infrastructures bas carbone.

Aviva France récompensé

Lors de la 5^{ème} édition des Couronnes Instit/Invest le 8 décembre 2016, Aviva France s'est vu décerner, le prix de la "Meilleure pratique en faveur de la création d'emplois" dans la catégorie "grandes thématiques". Cette récompense, constitue une reconnaissance de l'ensemble des actions menées par Aviva France en tant que financeur de l'économie réelle favorisant l'emploi.

Le 23 février 2017, Aviva France a reçu le prix du prêteur institutionnel des trophées du crowdlending, organisés par Crowdlending.fr. Ce prix met en avant la fondation du fonds Prêtons Ensemble dont Aviva est le principal financeur. Prêter via les plateformes de crowdlending permet à Aviva de financer des PME françaises et de contribuer à leur développement, renforçant ainsi son engagement dans le financement de l'économie réelle.

¹ <https://www.unpri.org/>

² http://www.unepfi.org/psi/wp-content/uploads/2013/06/PSI-document_French.pdf

³ www.climatewise.org.uk

⁴ <https://www.fsb-tcfd.org/>

Présentation d'Aviva France

Avec plus de 180 ans d'expérience, Aviva France, filiale d'Aviva Plc, l'un des principaux assureurs vie et dommages en Europe, est un assureur généraliste au service de 3,5 millions de clients particuliers et professionnels. La compagnie se caractérise par un modèle multi-accès destiné à offrir un service global à ses clients. Le financement de l'économie réelle et la prise en compte des problématiques ESG sont au cœur de sa démarche d'entreprise responsable. Depuis 40 ans, l'AFER, première association d'épargnants de France, est également un partenaire historique d'Aviva France.

Aviva France regroupe l'ensemble des entités françaises du Groupe Aviva, dont Aviva Investors France, sa filiale dédiée à la gestion d'actifs. Aviva France et ses filiales déclinent ainsi de façon opérationnelle l'ensemble des politiques fixées par le Groupe Aviva, notamment sur les problématiques ESG et de lutte contre le changement climatique.

Le groupe Aviva est l'un des principaux assureurs en Europe.
Implanté dans **16 pays** à travers le monde,
il exerce ses activités au service de **33 millions de clients**.

Aviva France, assureur généraliste.
Trois principales métiers.

Assurance

- > Assurances Professionnelles
- > Habitation
- > Emprunteur
- > Auto

Épargne

- > Gestion financière
- > Assurance vie
- > Retraite

Protection

- > Protection de la famille
- > Santé
- > Prévoyance

Nos chiffres clés au 31/12/2016

8,1 milliards €

Chiffre d'affaires brut consolidé

586 millions €

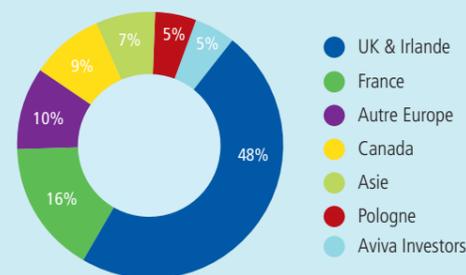
Résultat opérationnel IFRS¹

104 milliards €

Actifs gérés

2^{ème} contributeur

au résultat opérationnel du Groupe



¹ IFRS : International Financial Reporting Standards

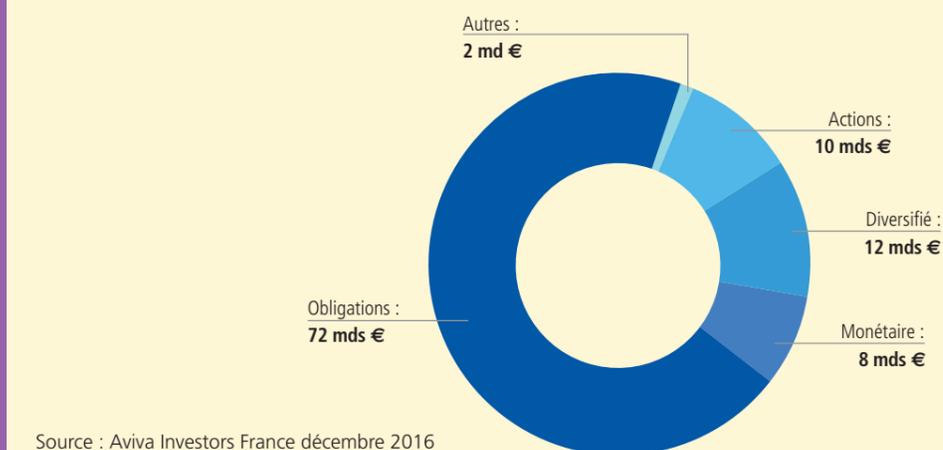
Source : Aviva France décembre 2016

Présentation d'Aviva Investors France

Aviva Investors France est une société de gestion française, filiale à 99,99% du groupe d'assurance Aviva France, lui-même totalement détenu par Aviva Plc, l'un des premiers groupes d'assurance au Royaume-Uni.

Aviva Plc a souhaité rapprocher ses activités de gestion d'actifs dans le monde en créant une dénomination unique, mondialement intégrée sous le nom d'Aviva Investors. Aviva Investors France est aujourd'hui le pôle d'expertise sur les classes d'actifs de la zone Euro au sein d'Aviva Investors. La société gère 104,1 Mds€ à fin décembre 2016, répartis comme suit :

Répartition des actifs au sein du portefeuille d'Aviva Investors France



Source : Aviva Investors France décembre 2016

Aviva Investors France déploie une gestion active sur tous ses processus. Ses décisions d'investissement se basent sur une recherche fondamentale approfondie et sur des convictions construites autour des résultats de ses projections économiques et analyses de marché. Elles reflètent les politiques établies par le Groupe Aviva en la matière.

L'expérience et la stabilité des équipes constituent la base de la valeur offerte à ses clients. L'intégration complète de ces équipes au modèle de gouvernance défini par Aviva Investors leur permet de faire bénéficier leurs clients d'une expertise locale et internationale à laquelle sont intégrés de puissants outils et processus d'analyse ESG. En matière de gouvernance, Aviva Investors France décline localement l'ensemble des politiques fixées par le Groupe Aviva et sa filiale Aviva Investors (Londres).

Aviva Investors France souhaite favoriser les placements responsables auprès de ses clients grâce à des fonds ISR ciblant des sociétés en intégrant des dimensions ESG.

Deux fonds ISR⁵ sont ainsi aujourd'hui proposés par Aviva Investors à ses clients : AFER Diversifié Durable⁶ (335 m€ d'actifs sous gestion au 09/06/2017) et Aviva Monétaire ISR⁷ (1,14 Mds€ d'actifs sous gestion au 15/06/2017). Un troisième fonds, Aviva Valeurs Responsables⁸ (18 m€ d'actifs sous gestion au 09/06/2017) n'est pas labellisé ISR mais déploie une stratégie compatible avec la philosophie de l'ISR.

Aviva Investors France s'appuie par ailleurs sur les valeurs et la vision d'Aviva Investors afin d'aider ses clients à anticiper et pallier les effets de la volatilité et l'incertitude des marchés tout en s'attachant à proposer des solutions d'investissement de long terme. Les organes de gouvernance définis par Aviva Investors participent au déploiement de ces perspectives globales.

⁵ ISR : Investissement socialement responsable

⁶ Code ISIN Aviva Investors Monétaire ISR part 1 : FR0010815589

⁷ Code ISIN Aviva Investors Diversifié Durable : FR0010821470

⁸ Code ISIN Aviva Investors Valeurs Responsables : FR0010753095

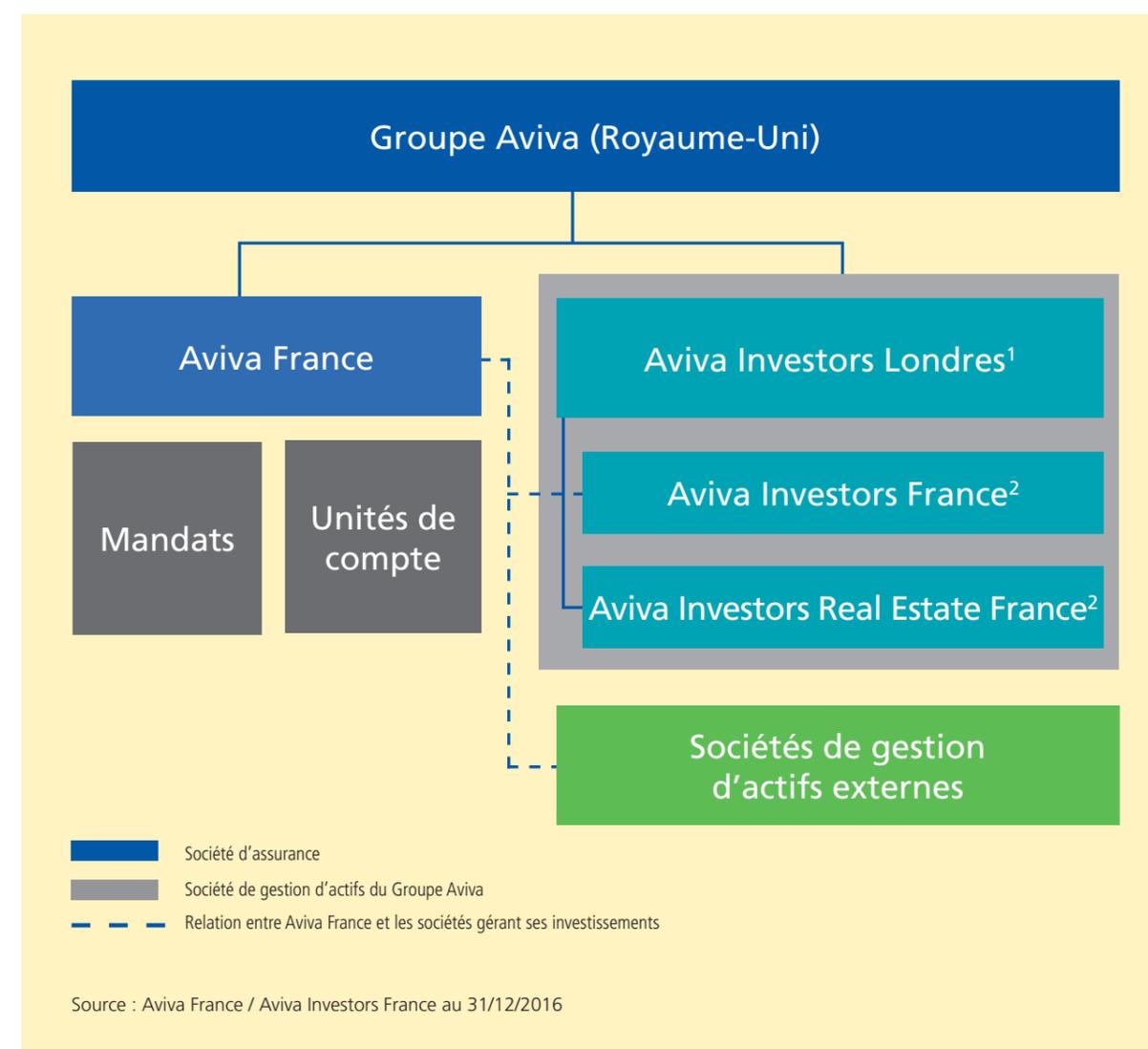
Relation entre les différentes entités du Groupe Aviva impliquées dans le processus d'investissement responsable

Bien que se focalisant sur l'action d'Aviva France et d'Aviva Investors France dans le domaine de l'intégration des facteurs ESG dans la gestion financière et de l'investissement responsable, ce rapport reprend un certain nombre d'initiatives déployées par les entités du groupe, à savoir le Groupe Aviva et Aviva Investors Londres (dont la raison sociale est Aviva Investors Global Services Limited - AIGSL). Ces initiatives sont généralement mises en place de manière indifférenciée au niveau de toutes les entités du Groupe Aviva, dont les entités françaises.

Toute référence dans ce rapport au Groupe Aviva correspond à la maison mère d'Aviva Plc dont Aviva France et Aviva Investors Londres sont des filiales.

Aviva Investors Londres correspond à la société de gestion d'actifs du Groupe Aviva dont Aviva Investors France et Aviva Investors Real Estate France dépendent d'un point de vue organisationnel. Aviva Investors Real Estate France est l'entité gérant le patrimoine immobilier d'Aviva France.

Toute référence faite dans le rapport à Aviva Investors correspond à la fois à Aviva Investors France et à Aviva Investors Londres.



¹ Aviva Investors Londres, dont la dénomination sociale est Aviva Investors Global Services Limited (AIGSL), est une filiale à 100% d'Aviva Plc

² Aviva Investors France et Aviva Investors Real Estate France sont des filiales à 100% d'Aviva France

1. Aviva France et les sujets ESG

1.1. La prise en compte des enjeux ESG

Face à l'acuité croissante des sujets environnementaux (changement climatique, pollution, stress sur les ressources hydriques, etc.), de développement humain (conditions de travail, accès aux soins, etc.) mais aussi de gouvernance des entreprises (problématiques de rémunération par exemple), le Groupe Aviva a su adapter son propre modèle de gouvernance afin que ces risques soient correctement pris en compte aussi bien au sein du Groupe que dans les entreprises dans lesquelles le Groupe investit.

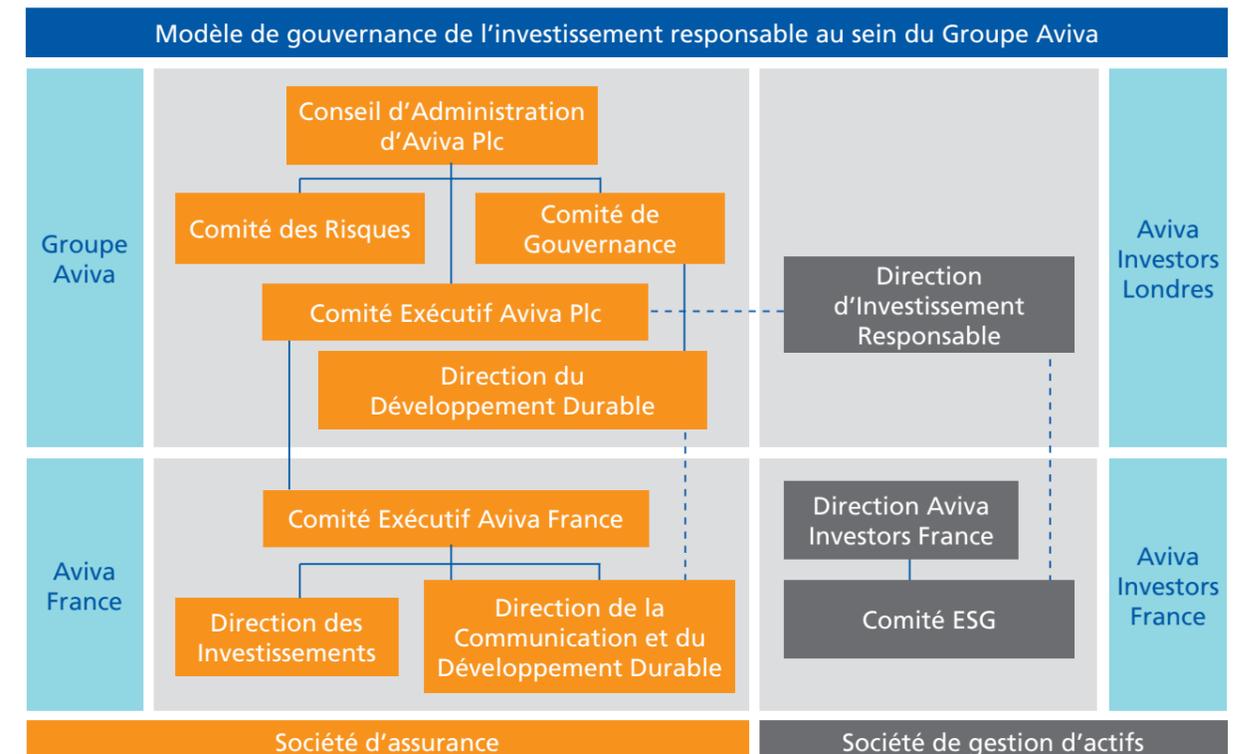
Ce modèle de gouvernance a pour objectif de mesurer les risques ESG, d'en superviser la gestion et d'établir une stratégie de maîtrise, de prévention et de réduction de ces risques. Il permet ainsi au Groupe Aviva de mieux répondre aux défis qu'ils induisent à travers la mise en place d'une vision stratégique globale d'accompagnement de la transition énergétique mais aussi d'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement et d'engagement actionnarial.

Le modèle de gouvernance du Groupe Aviva en ce qui concerne les thématiques ESG repose sur l'existence de deux comités: le comité des risques et le comité de gouvernance, qui sont des sous-comités du conseil d'administration du Groupe Aviva. L'un des mandats de ces comités est de superviser les risques ESG, de valider l'approche du Groupe en matière d'investissement responsable (par exemple, la politique d'engagement actionnarial ou la politique de responsabilité d'entreprise et de changement climatique) et d'en contrôler la bonne application. En 2016, le comité de gouvernance a ainsi revu la

stratégie du Groupe Aviva concernant la lutte contre le changement climatique et approuvé le retrait de ses participations dans un certain nombre de sociétés, dont deux en raison d'investissements dans le secteur du charbon. Le comité des risques a aussi catégorisé le risque climatique comme étant un risque nécessitant à la fois une attention particulière et une analyse régulière. Ces deux comités s'assurent que le Conseil d'Administration du Groupe Aviva est régulièrement informé des actions prises par le Groupe dans le cadre de ses engagements en faveur de l'investissement responsable.

Pour assurer ces tâches, ces comités s'appuient sur l'expertise de la Direction du Développement Durable du Groupe Aviva et de la Direction de l'Investissement Responsable d'Aviva Investors afin de mener à bien l'identification et la gestion des facteurs de risques ESG. Ces deux directions sont responsables de la mise en œuvre opérationnelle de l'approche ESG définie par le Groupe en collaboration, en ce qui concerne la France, avec la Direction de la Communication et du Développement Durable d'Aviva France et le Comité ESG d'Aviva Investors France. La déclinaison des activités en la matière à l'échelle de la France est supervisée par le Comité exécutif d'Aviva France et le Directoire d'Aviva Investors France.

A travers cette organisation, le modèle de gouvernance du Groupe Aviva soutient l'investissement responsable. A la fois global et local dans sa conception et sa mise en œuvre, il couvre parallèlement l'actif et le passif du Groupe à travers ses déclinaisons dans la compagnie d'assurance et dans les filiales de gestion d'actifs.



Source : Aviva France / Aviva Investors France au 31/12/2016

1. Aviva France et les sujets ESG

1.2. L'intégration des problématiques ESG dans la gestion financière

Pour le Groupe Aviva, l'investissement responsable doit remplir trois objectifs majeurs : investir l'épargne de ses clients afin de les faire bénéficier de performances financières à la fois excellentes et durables, adopter une politique active et responsable d'actionariat en ce qui concerne les actifs gérés et utiliser son influence auprès des décideurs publics et des entreprises pour contribuer au développement durable.

En pratique, cette approche peut se décliner de différentes manières. Par exemple, au niveau des décisions d'investissement, elle peut passer par l'ajustement des investissements d'Aviva Investors dans le secteur automobile afin de refléter la part croissante des véhicules électriques ou par le choix d'investir dans des projets d'infrastructures en fonction de leur adéquation à un environnement bas carbone. En 2016, le Groupe Aviva a pris la décision de sortir du secteur du tabac pour ses fonds propres et les contrats d'assurance vie en Euro. De même, les rémunérations excessives des dirigeants ou la parité hommes – femmes peuvent constituer un sujet de discussion avec les entreprises par le biais de l'engagement actionnarial d'Aviva Investors.

Un centre de compétences basé à Londres, la Direction de l'Investissement Responsable d'Aviva Investors, est en charge de la conception, du déploiement et de la coordination des processus ESG. Ce pilotage s'effectue aussi bien au sein de l'ensemble des classes d'actifs gérées par Aviva Investors que dans les différentes entités du Groupe Aviva, dont Aviva Investors France. Le suivi opérationnel qui en découle s'articule autour d'un réseau de postes dédiés, avec un chargé d'investissement responsable nommé pour chaque

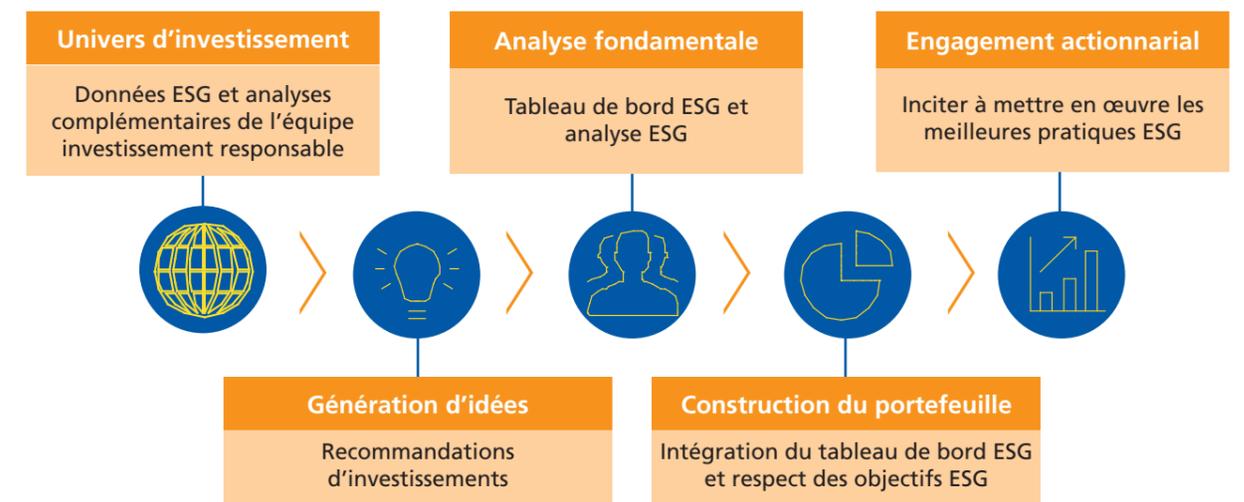
entité ou classe d'actif au sein d'Aviva Investors. Ce réseau dénombre plus de 30 gestionnaires de fonds ou analystes rattachés aux entités locales d'Aviva Investors. Ces experts sont chargés d'appliquer et de décliner de manière opérationnelle la politique ESG du Groupe Aviva.

Ainsi, Aviva France par l'intermédiaire de sa filiale de gestion d'actifs, Aviva Investors France, est responsable de l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion. Cette intégration s'effectue à différents niveaux, notamment par :

- La mise à disposition d'analyses ESG auprès des gestionnaires d'actifs
- Le déploiement d'une politique actionnariale responsable
- Des interactions avec nos parties prenantes, aussi bien avec les entreprises dans lesquelles nous investissons qu'avec les sociétés de gestion tierces gérant nos actifs, afin de les inciter à mettre en œuvre les meilleures pratiques ESG

Par le biais de l'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion financière (cf schéma ci-dessous), Aviva Investors France améliore la prise en compte des risques et opportunités associés à ces facteurs au moment de la décision d'investissement. Cela nous permet d'anticiper, voire de diminuer les risques relatifs à ces investissements. Etant donné que les investissements d'Aviva France s'inscrivent dans la durée, celle-ci doit prendre en compte tous les risques qui peuvent influencer négativement la performance d'un investissement à long terme, qu'ils soient d'ordre ESG ou climatique.

La place des considérations ESG dans le processus d'investissement d'Aviva Investors



Source : Aviva Investors au 31/12/2016



1.2. L'intégration des problématiques ESG dans la gestion financière

Intégration des critères ESG dans le processus de gestion des investissements d'Aviva Investors

Le tableau de bord ESG employé par Aviva Investors est la pierre angulaire de l'intégration des critères ESG dans la gestion financière.

Etabli par Aviva Investors Londres et étendu à l'ensemble de ses entités, il présente les risques ESG pour chaque contrepartie faisant partie de son univers d'investissement. Dans ce cadre, MSCI, une société spécialisée dans le développement d'outils d'aide aux investissements, utilise un ensemble d'informations mises à disposition par ces contreparties concernant ces risques (dont leur empreinte carbone) pour le calcul d'un score ESG.

Ces informations, ainsi qu'une note de recherche d'Aviva Investors sur la qualité de la gouvernance de l'entreprise, sont ensuite intégrées dans un algorithme propre à Aviva Investors qui attribue à chaque contrepartie un score ESG final. Les données retraitées sont mises à la disposition des gestionnaires d'actifs via Bloomberg. En complément du tableau de bord ESG, Aviva Investors dispose également de données sur l'intensité carbone pour la grande majorité de ses investissements.

Ces analyses ESG, qui peuvent être décomposées à l'échelle de sous-facteurs ESG, ainsi que l'intensité carbone, sont disponibles sur un historique de cinq ans afin d'évaluer la trajectoire carbone de l'entreprise. Elles peuvent également être agrégées au niveau d'un fonds afin de lui attribuer une note ESG globale.

Des formations régulières sur l'utilisation du tableau de bord ESG sont organisées pour les gérants. Elles permettent de développer leur compréhension concernant l'impact économique potentiel de ces facteurs sur un secteur d'activité

donné ou à l'échelle d'un investissement. Ces considérations sont d'autant plus importantes qu'Aviva Investors France investit sur le long terme, notamment pour le compte d'Aviva France.

Cet outil est complété par des analyses ad-hoc des équipes d'analystes crédit qui prennent en compte les aspects liés au développement durable et les risques climatiques lors du processus de notation interne des émetteurs. Il permet d'identifier les entreprises qui agissent sur ces risques et savent les transformer en opportunités afin d'assurer la pérennité et la viabilité de leur modèle économique.

Aviva Investors produit également, de manière trimestrielle, une synthèse de ses recommandations d'investissement qui inclut une section relative aux problématiques ESG. Cette section passe en revue la manière dont les enjeux ESG influent sur certaines contreparties ou certains secteurs d'activité. La synthèse du mois de mars 2017 passe ainsi en revue l'intégration du risque climatique par les marchés financiers⁹.

Aviva Investors utilise cette recherche interne, l'expertise de ses équipes investissements durables, des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ainsi que des rapports issus d'organisations non gouvernementales afin de dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG aussi bien sur le Groupe Aviva que sur les entreprises ou secteurs d'activité dans lesquels nous investissons. Outre les informations fournies par le tableau de bord ESG, les gestionnaires d'actifs d'Aviva Investors disposent d'analyses propres à chaque classe d'actif (décrites en partie 2.3).

Processus de sélection des sociétés de gestion externes

En ce qui concerne la gestion d'actifs dont la gestion est déléguée à des gérants externes, Aviva Investors France inclut les problématiques ESG et ISR dans les critères de sélection appliqués à ces gérants. Cela permet à Aviva de s'assurer que ces tiers intègrent de manière satisfaisante les risques ESG dans leur gestion, en phase avec l'approche développée et mise en place par le Groupe Aviva pour ses propres fonds.

Aviva France intègre des questions relatives à l'ESG et à l'ISR dans le cadre de la sélection des organismes de placements collectifs éligibles en unités de compte. Ces questions concernent le respect des Principes pour l'Investissement Responsable, la labellisation ISR et la capacité à réaliser des rapports sur des thèmes extra-financiers. Il s'agit pour l'instant d'informations complémentaires aux critères prépondérants concernant les aspects financiers et commerciaux. Pour autant, à qualité de la société et du fonds équivalent, les critères ISR/ESG permettent de privilégier un support.

L'ensemble des classes d'actifs financiers font l'objet d'analyses complémentaires qui intègrent les risques ESG, notamment lors de la décision d'investissement.

Outre les informations ESG mises à disposition des gérants, les risques ESG font également l'objet d'analyses spécifiques menées lors du processus d'investissement. Ces analyses sont adaptées à chaque classe d'actif. Les investissements dans les **obligations d'entreprises** donnent ainsi lieu à des analyses comportant quatre volets spécifiques (macro, analyse fondamentale, analyse technique, valorisation), chacun d'entre eux prenant en compte les critères ESG.

En ce qui concerne le processus d'investissement dans les **actions**, Aviva Investors porte une attention particulière au tableau de bord ESG, clé de voûte de l'analyse des politiques ESG mise en place par les entreprises et de leurs résultats.

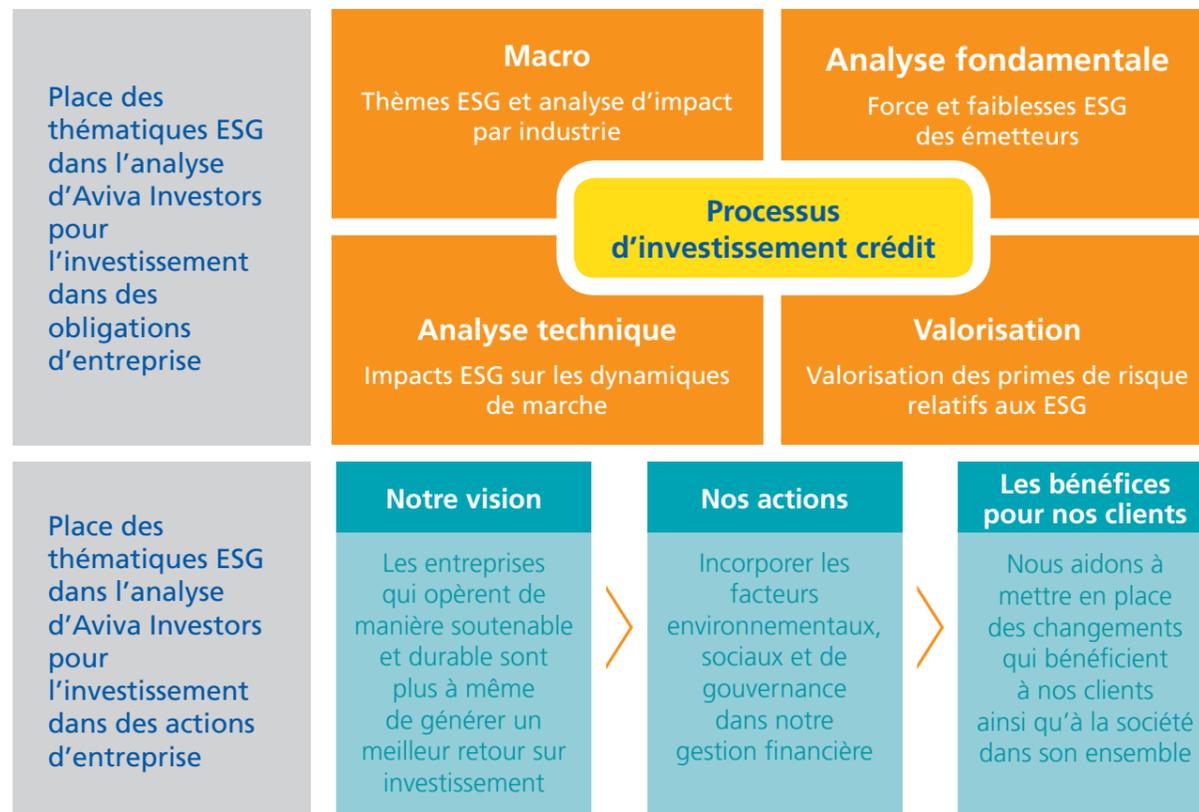
Pour la **dette souveraine**, Aviva Investors a développé un modèle analytique afin d'en mesurer la qualité. Celui-ci repose sur une évaluation de six facteurs dont la croissance économique, l'environnement fiscal et monétaire, la balance des paiements et les conditions politiques. L'équipe Investissement Responsable participe ainsi à l'évaluation des conditions politiques en intégrant dans le modèle analytique des facteurs tels que la lutte contre la corruption, la liberté de la presse ou le système judiciaire.

⁹ <https://www.avivainvestors.com/content/dam/aviva-investors/united-kingdom/images/editorial/house-view/house-view-q1-2017.pdf>



1.2. L'intégration des problématiques ESG dans la gestion financière

Place des thématiques ESG dans l'analyse d'Aviva Investors pour l'investissement dans les obligations d'entreprises et les actions



Source : Aviva Investors, 2016

De même, des critères ESG sont systématiquement intégrés dans les décisions d'investissement qui concernent les **actifs immobiliers** car ils sont particulièrement pertinents pour évaluer les risques et opportunités qui leur sont associés. Dans ce domaine, la prise en compte des caractéristiques des immeubles liées à l'environnement et l'efficacité énergétique permettent des économies de coûts importantes, des retours sur investissement plus élevés et la réduction de l'exposition aux risques réglementaires et d'obsolescence. Afin de réaliser ces bénéfices, les problématiques ESG sont intégrées dans les choix et vérifications préalables à l'acquisition de nouveaux actifs immobiliers, qu'il s'agisse d'investissement directs ou indirects. En outre, la considération de ces problématiques joue un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique dans la mesure où les bâtiments comptent pour plus d'1/3 des émissions de gaz à effet de serre mondiales¹⁰.

Dans la pratique, des procédures internes relatives à la construction et à la rénovation des bâtiments sont consacrées à la prévention des risques environnementaux. Chaque achat immobilier fait l'objet d'un rapport sur la qualité des milieux souterrains (sols et eaux souterraines) et les travaux de réhabilitation réalisés par des bureaux d'études spécialisés (due diligence environnementale). En outre, une politique de maîtrise de la consommation d'énergie et de matières premières est déployée auprès de l'ensemble des intervenants. Le choix des matières premières pour ces opérations respecte également des objectifs de durabilité et celles-ci sont éco-labellisées et/ou recyclables et non émissives en termes de polluants pour la construction et la rénovation. Les prestataires intervenant sur les chantiers pour le compte d'Aviva Investors Real Estate France participent à l'accomplissement de cette politique en signant une Charte environnementale.

La labellisation énergétique des bâtiments

La diminution de l'empreinte environnementale des bâtiments est un projet important pour Aviva Investors Real Estate France.

Le siège d'Aviva France, appelé "Le Montaigne", a obtenu en 2014 deux labels qui reconnaissent les actions d'efficacité énergétique :

- la labellisation Breeam in-Use : label britannique qui évalue les performances environnementales des bâtiments fondées sur trois critères : les qualités intrinsèques du bâtiment, la politique de gestion environnementale et la mise en œuvre effective de cette politique.
- la labellisation HQE exploitation : label français qui valorise les performances d'exploitation d'un bâtiment à partir de 14 critères d'évaluation.

Les activités immobilières d'Aviva France s'inscrivent également dans cette démarche.

La Tour Carpe Diem (dans le quartier de La Défense) illustre précisément l'approche d'optimisation des performances énergétiques choisie par le groupe dans ses projets de construction. Une double certification lui a été attribuée :

- le label HQE : label français qui reconnaît que la conception, puis la construction de la Tour Carpe Diem sont respectueuses de l'environnement en fonction de 14 catégories environnementales. Il a été attribué à la Tour Carpe Diem en 2014.
- Leed Platinum : ce label américain est attribué en fonction du nombre de points obtenus dans 12 catégories différentes relatives à la politique d'efficacité énergétique du bâtiment. Le seuil Platinum est la plus haute distinction de ce label, qui reconnaît la durabilité de la Tour Carpe Diem depuis 2014.

¹⁰ Morgan Stanley, 2017, Property and ESG

1. Aviva France et les sujets ESG

1.3. Les engagements d'Aviva Investors en faveur d'un investissement responsable

L'approche du Groupe Aviva pour l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement, ses modalités de gouvernance et les outils déployés à l'usage des gestionnaires de fonds ont pour **objectif de répondre aux engagements pris par le Groupe Aviva en faveur d'un investissement responsable et d'un développement durable.**

Aviva Investors est une société de gestion d'actifs gérant plus de **400 milliards d'euros à fin décembre 2016 à l'échelle mondiale.** Son engagement pour l'investissement responsable fait partie intégrante de sa stratégie de gestion financière. A cet effet, la stratégie d'investissement responsable d'Aviva Investors s'appuie sur trois piliers :

PILIER

1

Intégrer les problématiques ESG dans le processus et les décisions d'investissement

Aviva Investors a la conviction qu'une intégration des problématiques ESG dans les analyses d'investissement et les processus de décision peut générer des bénéfices pour ses clients, les sociétés et l'environnement. En tant qu'investisseur de long-terme, Aviva Investors considère la qualité de la gouvernance et les réponses apportées par une entreprise au changement

climatique comme des facteurs de succès indéniables.

Pour ces raisons, outre les mesures d'intégration précédemment exposées, Aviva Investors fournit à ses gérants des outils d'analyse dédiés aux ESG (cf 1.2, le tableau de bord ESG) avec le concours de la Direction de l'Investissement Responsable d'Aviva Investors Londres.

PILIER

2

Adopter une politique actionnariale active et responsable et inciter les entreprises à respecter les mêmes engagements qu'Aviva en matière d'ESG

Aviva Investors a depuis plus de 20 ans formalisé sa politique d'engagement actionnarial. Cette politique est révisée annuellement afin d'en renforcer sa pertinence sur la base des informations recueillies lors des assemblées générales d'actionnaires. Soumise à la validation du conseil d'administration du Groupe Aviva, elle définit un certain nombre de principes de vote et notamment la manière dont le Groupe Aviva vote sur les problématiques ESG des entreprises. Le Groupe Aviva, en sa qualité d'actionnaire, influence les entreprises dans lesquelles il investit afin qu'elles exercent leurs activités en respectant au mieux l'environnement et l'humain.

Par l'usage de son droit de vote, Aviva Investors encourage également une meilleure transparence des performances ESG des entreprises. Au cours de l'année 2016, Aviva Investors Londres a ainsi voté au cours de 4 259 assemblées d'actionnaires soit près de 90% des

assemblées auxquelles il était en droit de le faire.

Aviva Investors entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles nous investissons afin de les inciter à agir sur les problématiques environnementales et de développement humain. Ce dialogue concerne notamment la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Les résultats de ces engagements sont intégrés dans le tableau de bord ESG et ainsi reflétés dans les décisions d'investissement d'Aviva Investors. Dans le cas où la collaboration d'Aviva Investors avec une entreprise sur des critères ESG échoue, Aviva Investors peut choisir, en dernier recours, de suspendre tout investissement dans cette entreprise.

Aviva Investors Londres réalise le suivi de son engagement actionnarial et des résultats obtenus au titre de cet engagement.

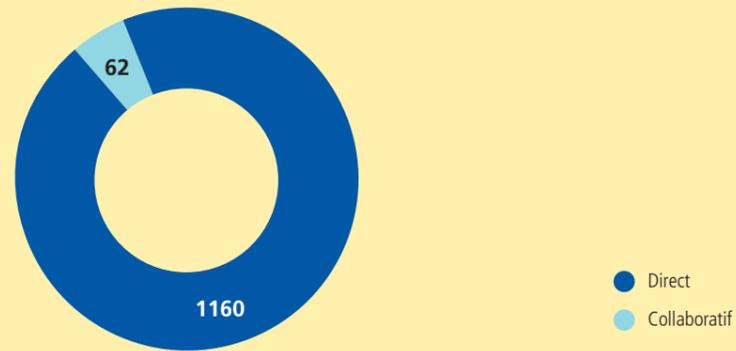


1.3. Les engagements d'Aviva Investors en faveur d'un investissement responsable

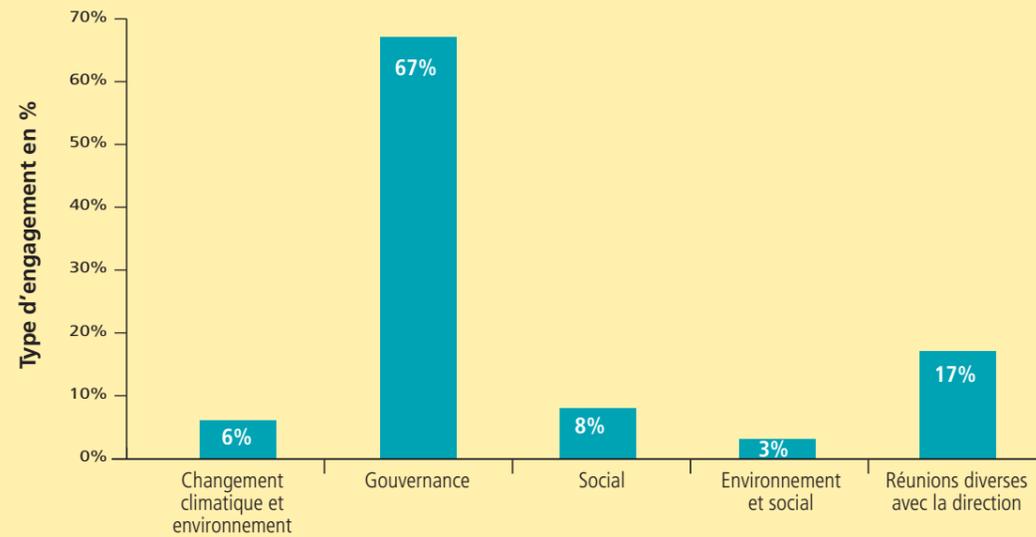
Illustration de l'engagement actionnarial d'Aviva Investors Londres au titre de l'année 2016

1 Nature de l'engagement actionnarial

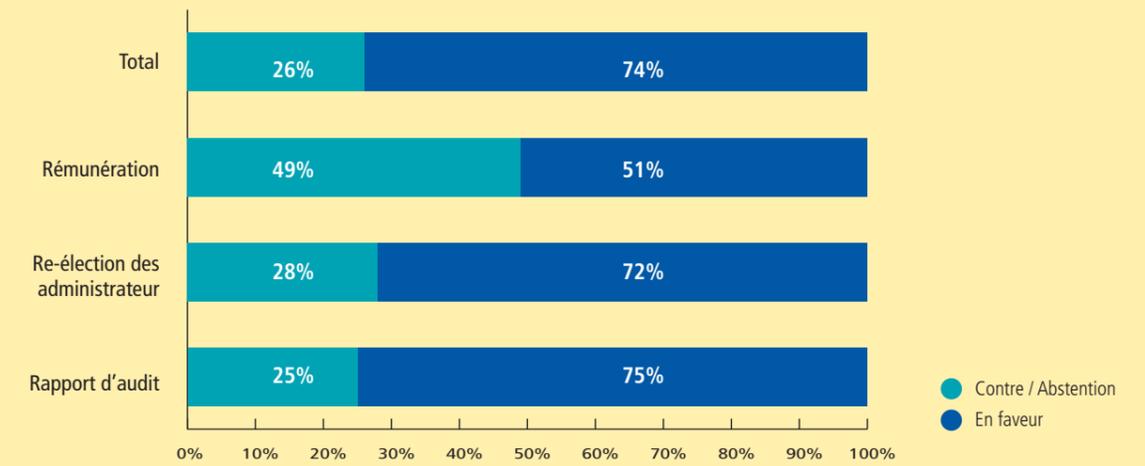
Au cours de l'année 2016, nous avons échangé à 1222 reprises avec 872 sociétés



2 Engagement actionnarial par type de facteur ESG



3 Utilisation du droit de vote



Source : Aviva Investors au 31/12/2016



1.3. Les engagements d'Aviva Investors en faveur d'un investissement responsable

Exemples de sociétés avec lesquelles Aviva Investors entretient un dialogue sur les problématiques ESG

Danone SA

Au cours de l'année 2016, Aviva Investors a organisé des réunions de suivi concernant la politique climat du Groupe Danone afin d'en observer les progrès et d'en comprendre les objectifs. Aviva Investors a ainsi salué les efforts entrepris par le groupe agroalimentaire dans le cadre de son objectif de ramener à zéro le niveau d'émissions nettes de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ceux-ci correspondent à la mise en place de nouveaux produits, procédés de gouvernance et plans d'actions. Ces mesures ont permis de transcrire la politique climat de Danone en étapes et outils concrets afin d'atteindre les objectifs fixés. Dans ce cadre, le Groupe a également entrepris de traduire les Principes pour une Agriculture Durable des Nations Unies en une feuille de route dédiée aux achats durables à la fin de l'année 2016. En outre, Danone a établi un système de certification vérifié par un organisme tiers indépendant pour huit projets soutenus par son fonds pour l'environnement Livelihoods. Danone a transmis les documents de vérification à Aviva Investors qui a pu en apprécier le contenu et la transparence.

Aviva Investors France a ainsi exprimé son soutien à Danone pour ces actions stratégiques, notamment consacrés à la baisse des émissions de gaz à effet de serre de scope 3, et la communication annuelle réalisée par Danone concernant ces progrès.

Sanofi

Aviva Investors entretient des discussions fréquentes avec Sanofi au sujet du développement durable. Plusieurs sujets ont été abordés au cours de l'année 2016 dont celui concernant l'impact économique et sociétal de la résistance des bactéries aux antibiotiques et de la diminution de l'efficacité des antibiotiques.

Aviva Investors a donc interrogé Sanofi sur sa façon d'aborder ce risque et s'est assuré des actions entreprises par le groupe pharmaceutique en la matière. Sanofi a indiqué que l'antibiorésistance est un des risques majeurs actuellement surveillés par la société et soutient l'utilisation adéquate de la vaccination afin de diminuer le recours aux antibiotiques. Sanofi a également partagé les actions entreprises en termes de recherche sur les prochaines générations de médicaments antimicrobiens et de participation à la définition d'un plan d'actions contre l'antibiorésistance au sein de l'industrie pharmaceutique.

Aviva Investors s'est donc assuré, par l'intermédiaire de ce dialogue, de la pertinence de la stratégie de Sanofi dans la lutte contre l'antibiorésistance et salue les efforts réalisés par Sanofi dans ce domaine.

La politique actionnariale d'Aviva Investors pour lutter contre le réchauffement climatique

En 2016, Aviva Investors a eu 91 échanges avec des entreprises sur des questions environnementales ainsi que sur leur politique vis-à-vis du changement climatique.

Au cours de cette période, Aviva Investors Londres a soutenu et voté en faveur de 87 % des résolutions relatives au changement climatique. En 2015, Aviva Investors Londres avait déjà appuyé les propositions de résolution en faveur de « la résilience stratégique à l'horizon 2035 et au-delà » sur le changement climatique dans le cadre des propositions faites par la coalition Aiming4A aux assemblées générales d'actionnaires de BP, Shell et Statoil. Aviva Investors avait participé aux assemblées générales de BP et Shell pour soutenir ces propositions et questionner les conseils d'administrations respectifs de ces deux

entreprises sur ces sujets. De même, en 2016, Aviva Investors Londres a voté en faveur de résolutions similaires aux assemblées générales de majeurs groupes miniers (Anglo American, Glencore et Rio Tinto).

En septembre 2015, le Groupe Aviva a signé le Montreal Investment carbon foot-printing pledge¹¹ pour la publication de l'empreinte carbone des sociétés d'investissement. Le Groupe était alors l'un des plus importants signataires en termes de valeur d'actifs sous gestion. Suite à cela, l'empreinte carbone des quatre portefeuilles d'actions les plus importants d'Aviva Investors Londres, d'une valeur cumulée de 13 milliards de livres Sterling, a été rendue publique en novembre 2015. Ceux-ci représentaient un tiers des actions et 5% des actifs gérés par Aviva Investors Londres.

PILIER

3

Réformer les marchés financiers pour les rendre durables en soutenant la création de valeur sur le long terme

Le rôle des législateurs et décideurs publics est primordial pour la définition de la manière dont les entreprises opèrent et de leur cadre réglementaire. De nombreuses situations laissent entrevoir des défaillances de marché où le coût pour la société d'un investissement économique excède la valeur financière que celui-ci génère, comme par exemple dans le cas des activités fortement émettrices de gaz à effet de serre. C'est pourquoi le Groupe Aviva défend les politiques publiques et les réglementations relatives aux marchés financiers

lorsque celles-ci visent à corriger ces défaillances, par exemple, en matière de transparence des entreprises sur leurs risques ESG. Le Groupe Aviva a notamment lancé une « boîte à outils » en ligne¹² à l'intention des décideurs politiques proposant 13 idées destinées à promouvoir un secteur financier durable.

La lutte contre le changement climatique, pour laquelle le Groupe Aviva a pris position, est une composante importante de ce pilier. Elle fait l'objet d'une section dédiée dans le présent rapport.

¹¹ montrealpledge.org/

¹² <http://www.avivasustainablefinancetoolkit.com/#home>



1.3. Les engagements d'Aviva Investors en faveur d'un investissement responsable

Les recommandations clés de la boîte à outils du Groupe Aviva pour un système financier durable

Des marchés financiers durables

Les marchés financiers et leurs régulateurs jouent un rôle essentiel dans la transmission des informations demandées par les investisseurs. Les instructions des régulateurs permettent de rendre les données publiées par les entreprises cotées significatives, comparables et transparentes.

La part des grandes entreprises publiant des informations liées au développement durable à l'échelle mondiale demeure insuffisante : seules 47% d'entre elles publiaient les chiffres de leurs émissions de gaz à effet de serre en 2014. Des initiatives internationales ont été constituées afin d'encourager la publication de données ESG, à l'image de l'initiative Sustainable Stock Exchange des Nations Unies (SSE)¹³. Cette dernière a rencontré un succès important avec la participation aux débats d'une soixantaine de places financières à travers le monde. Le Groupe Aviva a ainsi pris part à cette initiative de manière active. D'une façon plus générale, le Groupe Aviva souhaite mettre en avant le rôle important joué par l'International Organization of Securities Commissions (IOSCO)¹⁴, qui regroupe les principaux régulateurs des marchés financiers. Cette dernière constitue l'organe le mieux positionné pour développer un cadre de reporting cohérent et comparable pour les entreprises en ce qui concerne les informations liées au développement durable.

Des bonnes pratiques en matière d'investissement responsable

Les investisseurs individuels disposent généralement d'une vision assez restreinte quant aux exigences

en matière de durabilité des institutions qui gèrent leur épargne. Le manque de bonnes pratiques sectorielles ou de normes venant accréditer les politiques d'investissement responsable ne fait que renforcer ce phénomène.

Le Groupe Aviva est convaincu que le développement d'un label pour l'investissement responsable, permettant de différencier les sociétés de gestion et d'informer les investisseurs, pourrait s'avérer bénéfique. Les exigences liées à cette norme devront être auditables et soumises à la volonté de l'institution financière candidate. Elles concerneront l'intégration des critères de durabilité au sein des décisions d'investissement, la façon dont les entreprises financières suivent leur performance en matière de développement durable, leur politique actionnariale et leur engagement vis-à-vis des sociétés qui constituent leur portefeuille.

L'Union Européenne est pionnière en la matière puisqu'elle demande d'ores et déjà aux investisseurs institutionnels et fonds de pension une transparence importante sur les questions de durabilité. Ces exigences sont portées par la régulation sur le marché des produits d'investissement de détail (PRIIP) et la directive récente sur les institutions de retraite professionnelle. Le Groupe Aviva entrevoit une prochaine étape possible pour l'Union Européenne dans la transposition de ces standards en dehors de ses frontières au moyen d'un travail conjoint avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et des regroupements de parties prenantes tels que le World Resource Institute¹⁵ et la Fondation pour le commerce équitable (Fairtrade Foundation)¹⁶.

Outre les politiques d'investissement responsable exposées à travers ces trois piliers, les entités du Groupe Aviva, à l'image d'Aviva France, soutiennent de nombreuses actions destinées à promouvoir une économie responsable et solidaire.

Le soutien d'Aviva France à l'Économie Sociale et Solidaire

L'année 2016 est une année emblématique pour Aviva France qui, de par ses nombreuses actions à destination des entrepreneurs « conscients », confirme son engagement dans une démarche de développement durable visant notamment à soutenir l'économie réelle.

Aviva France a investi 10 millions d'euros supplémentaires dans l'Économie Sociale et Environnementale, au travers de son fonds Aviva Impact Investing France, dédié au financement des entrepreneurs de l'économie sociale et environnementale qui souhaitent changer d'échelle. Ce nouvel investissement fait suite aux 20 millions d'euros engagés depuis deux ans dans ce fonds, lancé en 2014 à l'initiative d'Aviva France et avec le soutien du Comptoir de l'Innovation.

Aviva France continue également d'innover dans sa démarche de financement de l'innovation citoyenne et annonce un partenariat avec

1001Pact, plateforme d'investissement participatif qui permet aux particuliers et professionnels d'investir dans des start-ups et PME à fort impact social, sociétal et environnemental. Ce nouvel engagement s'inscrit dans la continuité des investissements réalisés par le biais du fonds Aviva Impact Investing France.

Par ailleurs, Aviva France investit 50 millions d'euros dans les plateformes de crowdlending, avec Eiffel Investment Group. Prêtons Ensemble, nouveau fonds conçu par Aviva France en partenariat avec Eiffel Investment Group, est destiné à financer l'économie réelle (majoritairement des PME et TPE) en s'appuyant sur les meilleures plateformes de prêts en ligne en Europe et plus particulièrement en France. Le fonds Prêtons Ensemble, qui souhaite fédérer plusieurs investisseurs, a récemment atteint son objectif de 100 millions d'euros avec Aviva France à hauteur de 50 millions d'euros.

¹³ www.sseinitiative.org/

¹⁴ <https://www.iosco.org/>

¹⁵ www.wri.org/

¹⁶ www.fairtrade.org.uk/

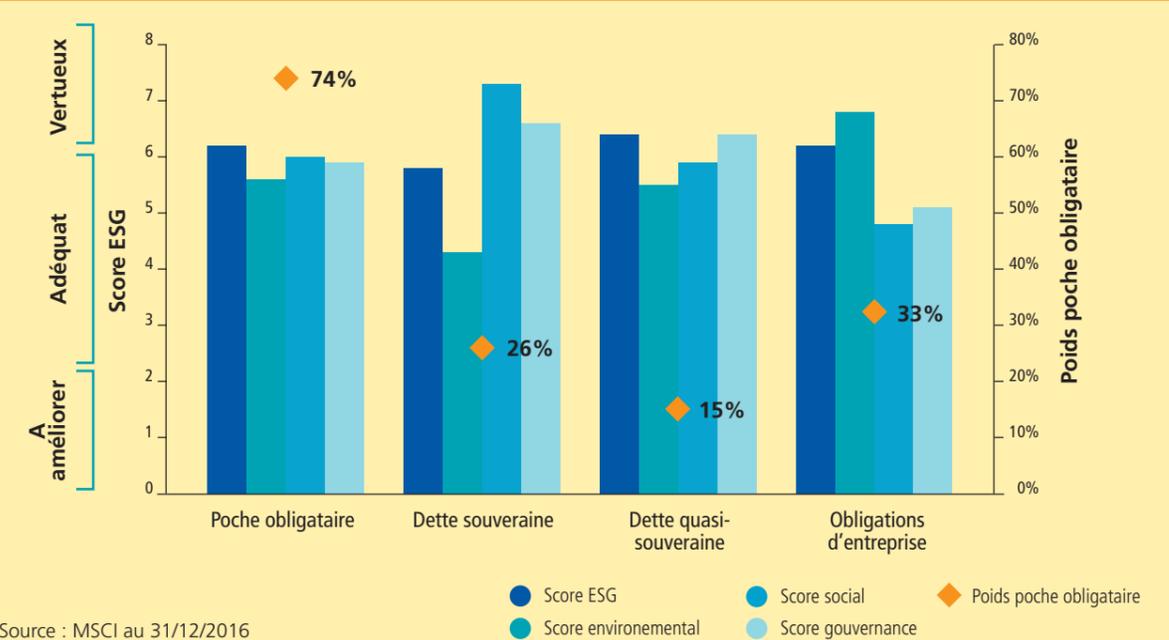
1. Aviva France et les sujets ESG

1.4. Les résultats de l'analyse ESG du portefeuille obligataire d'Aviva France

Aviva Investors France dispose d'outils permettant d'analyser le score ESG de ses investissements. Ces outils d'analyse ESG ont vocation à être utilisés par les gérants pour surveiller l'évolution du score ESG du portefeuille au cours du temps et à prendre des actions de remédiation si le score ESG d'un portefeuille venait à trop s'écarter du niveau souhaité.

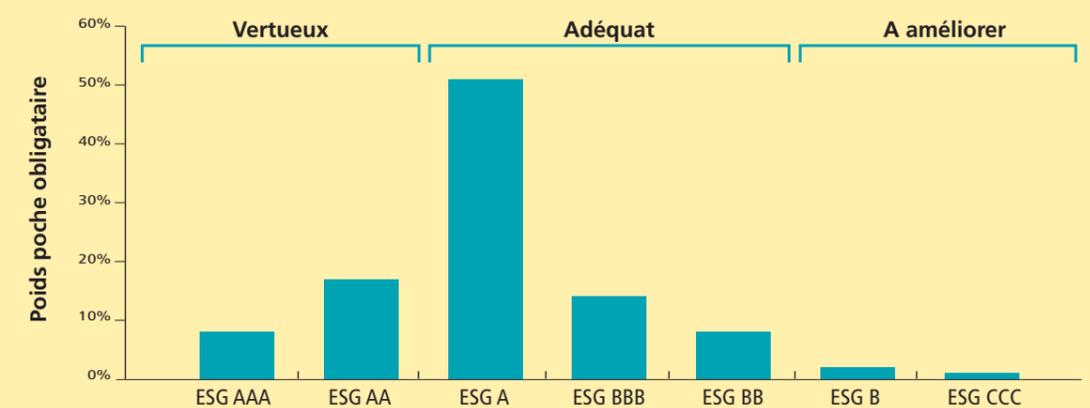
Nous présentons ici l'analyse réalisée sur la poche obligataire des mandats de gestion d'Aviva France qui représentent environ 75% des actifs totaux des mandats d'Aviva France. Cette analyse ESG – qui porte elle-même sur les trois quarts de la poche obligataire des mandats de gestion d'Aviva France, soit environ 50 milliards d'euros, est caractérisée par des scores adéquats dans les domaines de l'ESG. On observe que les scores ESG varient en fonction de la nature de la contrepartie obligataire avec par exemple un très bon score social pour la dette souveraine (7,3) et un score moins satisfaisant (4,8) pour les obligations d'entreprises. Inversement, le score environnemental est très satisfaisant pour les obligations d'entreprises (6,8) mais moins bon pour la dette souveraine avec un score de 4,3, score correspondant au score environnemental de la dette souveraine française.

Score ESG de la poche obligataire des mandats au 31/12/2016



25% de l'exposition de la poche obligataire d'Aviva France est concentrée sur les contreparties les plus vertueuses en termes de notation ESG (notations AAA ou AA) tandis que seulement 3% de l'exposition est concentrée des contreparties dont la notation ESG est à perfectionner (notations B ou CCC).

Notations ESG de la poche obligataire des mandats Aviva au 31/12/2016



2. L'approche d'Aviva France pour gérer les risques et opportunités liés au climat

2.1. La position du Groupe Aviva sur le changement climatique

Le Groupe Aviva est un acteur mondial majeur de l'assurance et de la gestion d'actifs. Les 33 millions de clients auxquels le Groupe fournit des polices d'assurance, des solutions d'épargne, d'investissement et de retraite se répartissent dans 16 pays à travers l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord. Les responsabilités qui découlent de ce rôle majeur ont conduit le Groupe Aviva à établir une stratégie globale et de long terme sur la problématique de la transition énergétique.

Le changement climatique constitue un facteur de risque déterminant pour les activités d'assureur du Groupe Aviva. Par exemple, une augmentation de l'intensité et de la fréquence des phénomènes climatiques pourrait se traduire par une volatilité importante des résultats du groupe. Par ailleurs, la réglementation et les évolutions de marché pourrait amener à accélérer l'obsolescence de certains produits et services, et donc dégrader la valeur de certains actifs (et, en effet miroir, à créer un certain nombre d'opportunités). Afin de se prémunir contre ces risques, le Groupe Aviva a intégré l'examen des paramètres climatiques à la planification et au calcul des prix de ses offres d'assurance. Des scénarios de pertes importantes ont ainsi été intégrés aux modélisations économiques du Groupe Aviva afin de renforcer la position du groupe face à ces dangers. Trois risques liés à la dégradation des conditions climatiques sont ainsi considérés :

- L'obsolescence des prix des polices d'assurances et des hypothèses ou projections sur lesquelles ceux-ci reposent
- Le besoin potentiel de réduire la couverture des risques afin de rendre un bien assurable en raison de l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes climatiques
- La gestion de la volatilité des risques financiers engendrés par cette augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes climatiques

Combinés aux risques qui lient le changement climatique aux investissements, ces éléments renforcent le Groupe Aviva dans sa détermination à lutter contre le changement climatique.

En juillet 2015, le Groupe Aviva a publié sa stratégie sur le changement climatique et en particulier son approche concernant ses investissements actuels ainsi que ses investissements futurs dans l'optique de favoriser la transition énergétique et de lutter contre

le réchauffement climatique au cours de la période 2015-2020. Cette stratégie détaille la manière dont le Groupe Aviva alloue ses investissements et utilise son influence pour soutenir la transition afin de limiter le réchauffement climatique à des niveaux inférieurs à 2°C. Elle inclut un investissement de 2,5 milliards de livres sterling à horizon 2020 dans des infrastructures à faibles émissions de CO2 dont un cinquième pour Aviva France. En 2016, le Groupe Aviva réalise des investissements à hauteur de 530 millions d'euros dans l'énergie éolienne, solaire, et de biomasse.

Aussi, lorsqu'en septembre 2015, les Nations Unies ont promulgué les objectifs de développement durable et signé, quelques semaines plus tard, à la COP21¹⁷, l'Accord de Paris, le Groupe Aviva avait déjà défini ce plan d'action 2015-2020 destiné à faire face aux enjeux et risques liés au climat. Pour produire cette réponse stratégique, le Groupe s'est appuyé sur un rapport de recherche commandé à l'Economist Intelligence Unit¹⁸ traitant du risque lié au changement climatique à l'horizon 2100 pour l'ensemble des actifs financiers disponibles sur les marchés mondiaux. Cette étude évalue l'impact de différents scénarii de réchauffement sur d'éventuels portefeuilles et met en avant les coûts insoutenables auxquels pourrait conduire une inaction des investisseurs, régulateurs et gouvernements face au risque climatique. Elle a permis au Groupe Aviva de définir les cinq piliers essentiels sur lesquels viennent s'appuyer ses décisions d'investissement (détaillés en III – 3).

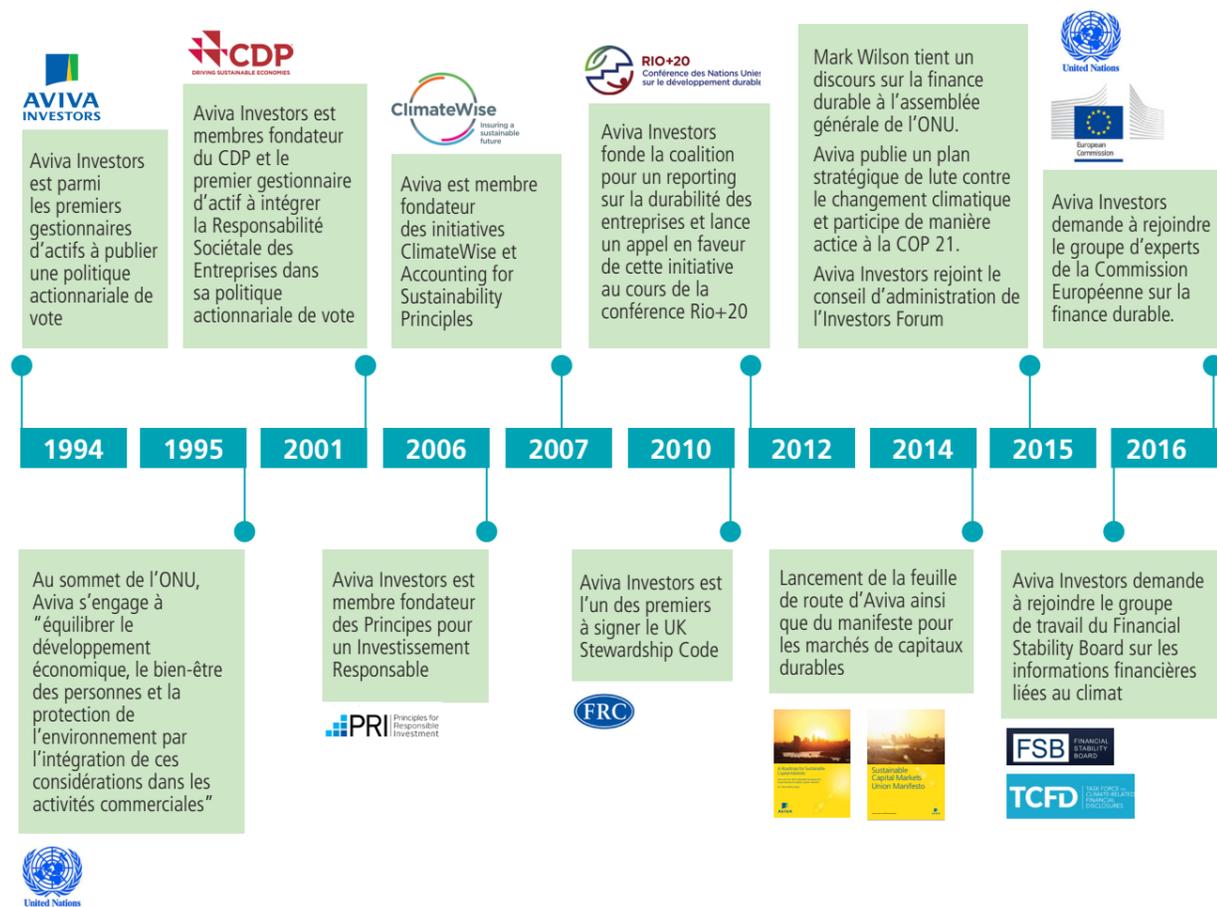
Les estimations d'émissions calculées aux horizons 2025 et 2030 grâce aux contributions nationales proposées par chaque pays ont toutefois démontré que l'objectif premier de contenir le réchauffement sous le seuil des 2°C inclus dans l'Accord de Paris ne pouvait être atteint en l'état, sans l'accomplissement d'une réelle transition énergétique et écologique. Le Groupe Aviva a conscience que cette économie plus sobre en carbone engendrera de nouvelles activités profitables, des opportunités d'investissement dans l'économie verte et affectera la rentabilité des modèles dépendant des énergies fossiles. En tant qu'assureur et investisseur, il est donc non seulement de la responsabilité et du devoir du Groupe Aviva, mais également dans son intérêt, de soutenir cet élan et d'utiliser son poids financier pour assurer la transition vers une économie moins carbonée, compatible avec un « scénario 2°C ».

¹⁷ Les COP, pour Conférence des Parties, sont les réunions annuelles de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), organe onusien décisionnaire sur les enjeux du climat et elle-même née en 1992 au cours du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro.

¹⁸ <http://www.aviva.com/media/upload/EIU-cost-of-inaction.pdf>



2.1. La position du Groupe Aviva sur le changement climatique



Source : Aviva 2016

La lutte contre le réchauffement climatique : des risques et opportunités sans précédent pour Aviva France

Mark Wilson, Président Directeur Général du Groupe Aviva, a affirmé qu'il « n'existe pas de risque plus important pour notre société que d'être incapable de vaincre le changement climatique ». Occupant une place croissante dans les politiques internationales, la lutte contre le changement climatique est un enjeu que les entreprises ne peuvent plus dissocier de leurs modèles économiques.

L'objectif de limitation du réchauffement climatique à des niveaux inférieurs 2°C contenu dans l'Accord de Paris implique des mutations profondes du mix énergétique mondial destinées à faire passer la part des combustibles fossiles dans la production d'énergie, actuellement de 80 %, à un niveau inférieur à 60 %, dans les prochaines décennies, notamment par la réduction drastique de l'utilisation du charbon dans la génération d'électricité. L'ensemble des marchés seront influencés par ce phénomène de transition énergétique auquel la

plupart des gouvernements apportent désormais leur soutien. Cet impact se retrouve notamment dans les projections de l'Agence Internationale de l'Energie à propos du marché de l'automobile : elle estime à 700 millions d'unités le parc de véhicules électriques en 2040 soit un tiers du marché des véhicules légers. En conséquence, la demande d'essence devrait diminuer après l'atteinte d'un pic dans la prochaine décennie. Cette chute de demande pourrait engendrer un manque à gagner à hauteur de 500 milliards de dollars pour l'industrie pétrolière.

En tant qu'investisseur institutionnel, Aviva France doit ainsi porter une attention scrupuleuse, non seulement aux risques induits par le changement climatique et la transition énergétique, mais aussi aux opportunités d'investissement et d'activité que ces évolutions impliquent. Ces défis représentent pour Aviva France et Aviva Investors France un enjeu majeur pour les années à venir.

Le rapport Seeing "Beyond the Tragedy of Horizons"

En 2016, le Groupe Aviva a publié le rapport « Seeing Beyond the Tragedy of horizons ». Ce rapport expose les perspectives des grands assureurs et investisseurs institutionnels pour faire face aux risques induits par le changement climatique.

Cette étude fait référence au discours du 29 septembre 2015 de Mark Carney, Gouverneur de la Banque d'Angleterre, qui a acté la création de la Taskforce on Climate Related Financial Disclosures (groupe de travail sur les publications financières en lien avec le climat). Elle démontre que les risques physiques liés au changement climatique représentent des enjeux de long terme pour l'ensemble des entreprises cotées, y compris les assureurs. De même, un choc politique engendrant une transition plus rapide que prévue vers une trajectoire économique limitant le réchauffement climatique à 2°C pourrait avoir des impacts dévastateurs pour les investisseurs exposés aux combustibles fossiles.

Ce rapport indique que les investisseurs de long terme doivent être particulièrement vigilants à la façon dont les risques physiques liés au changement climatique peuvent influencer la valeur de leur portefeuille. En outre, il démontre l'intérêt à la fois financier et moral pour la communauté des investisseurs institutionnels de prévenir le risque physique lié à l'échec d'une transition vers une économie bas carbone.

En conclusion, le rapport incite les détenteurs d'actifs à demander aux gestionnaires d'actifs de fournir une information transparente, notamment sur l'intégration du risque climatique au travers du processus d'investissement. Ces derniers doivent notamment user de leur influence auprès des entreprises afin de lutter contre le changement climatique et participer à la transition énergétique. Les actions respectives d'Aviva France et d'Aviva Investors France sont pleinement en phase avec les conclusions de ce rapport que nous nous efforçons de mettre en place.

2. L'approche d'Aviva France pour gérer les risques et opportunités liés au climat

2.2. Les risques et opportunités liés au climat et leur impact sur l'activité de gestionnaire d'actifs du Groupe Aviva

Le réchauffement climatique influe sur la disponibilité des ressources naturelles, impacte le modèle économique de nombreuses entreprises et transforme le fonctionnement des marchés financiers. Ces changements entraînent pour le Groupe Aviva des risques potentiellement considérables. L'ensemble des activités d'investissement du Groupe Aviva est concerné, notamment celles des entités françaises. Le rapport de The Economist Intelligence Unit, a permis d'en définir les principales implications financières.

A l'échelle mondiale, la valeur totale de l'exposition au risque de changement climatique des marchés financiers atteint environ 4 200 milliards de dollars US en valeur actualisée. Toutefois, les pertes potentielles associées aux problématiques climat sont plus importantes : un scénario de réchauffement climatique de 6°C conduirait à une perte de 13 800 milliards de dollars US en valeur actualisée pour les entreprises privées et à une perte de 43 000 milliards de dollars US en valeur actualisée pour le secteur public, soit 30% de la valeur de l'ensemble des actifs gérés dans le monde. Il ne s'agit pas là d'un risque lié à la volatilité de la valeur des actifs ou à une baisse de prix temporaire : les pertes de capital en cas de réalisation d'un tel scénario seraient permanentes et irréversibles.

S'adressant directement au problème du changement climatique, la transition vers une économie bas-carbone implique de nombreux facteurs de risque pour les investissements. Le risque de long terme associé à un échec de cette transition et, consécutivement, à l'impact physique d'une hausse de température globale supérieure à 2°C demeure cependant plus important.

Sur la base de ces constats, l'approche que nous adoptons vis-à-vis du changement climatique reprend les trois types de risques principaux identifiés dans le rapport de l'Autorité de Régulation Prudentielle du Royaume-Uni sur l'impact du changement climatique sur le secteur de l'assurance : **risques physiques liés, risques liés à la transition énergétique et risque de contentieux.**

Les catégories de risques liés au changement climatique et leurs conséquences potentielles sur les actifs détenus par le Groupe Aviva :

Risques et opportunités	Conséquences potentielles pour les actifs détenus
<p>Risques physiques</p> <p>Les impacts physiques liés au changement climatique et l'impuissance des différents acteurs à s'y adapter peuvent avoir un effet négatif sur la valeur de l'ensemble des actifs. Les conséquences peuvent s'en ressentir à des niveaux à la fois microéconomiques et macroéconomiques.</p>	<p>Dépréciation, fluctuation ou revalorisation de certains actifs selon les secteurs et types d'actifs du fait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes : risque de dommage sur les infrastructures et sur la chaîne d'approvisionnement. • Impact sur les précipitations : risque sur la disponibilité des ressources et notamment de l'eau. • Impact direct sur l'agriculture : dommages agricoles, sécurité alimentaire, prix des ressources. • Impact direct sur les écosystèmes : perte des services rendus par les écosystèmes. • Températures élevées : conséquences sur la santé publique et la productivité au travail.
<p>Risques et opportunités liés à la transition énergétique</p> <p>Ces paramètres ont des implications différentes selon les classes d'actifs concernées. Ils intègrent les conséquences de transformations politiques et réglementaires, de mutations technologiques et l'influence de ces facteurs sur les dynamiques d'offre et de demande. Si ces changements peuvent également s'assimiler à des opportunités d'investissements présentant potentiellement des impacts positifs, ils entraînent nécessairement des variations significatives de la valeur des actifs. Ils doivent donc faire l'objet d'une surveillance particulière.</p>	<p>Dépréciation, fluctuation ou revalorisation de certains actifs selon les secteurs et types d'actifs du fait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transformations politiques et réglementaires : prix du carbone, mesures liées à la pollution, objectifs pour les énergies renouvelables, abandon des énergies fossiles, durcissement des standards d'efficacité énergétique. • Mutations technologiques : nouveaux produits s'inscrivant dans le contexte d'une économie bas carbone, transformations disruptive des secteurs traditionnels. • Nouvelles dynamiques d'offre et de demande : glissements de l'offre et de la demande de biens et services résultant de l'action conjointe des transformations politiques et des mutations technologiques.
<p>Risques de contentieux</p> <p>L'exposition du Groupe Aviva à un risque de contentieux est liée à un certain nombre d'enjeux juridiques. De nombreuses juridictions mettent en place des réglementations concernant les impacts climatiques des entreprises et leurs publications correspondantes. Ces sujets peuvent avoir une influence sur notre activité en raison de l'exposition des sociétés dont nous détenons des actions ou des obligations à des risques légaux potentiels.</p>	<p>Dépréciation, fluctuation ou revalorisation de certains actifs selon les secteurs et types d'actifs du fait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sanctions financières vis-à-vis des sociétés dont le Groupe Aviva est investisseur. • Interdictions d'opérer pour les sociétés dont le Groupe Aviva est investisseur.

Source : Aviva 2016



2.2. Les risques et opportunités liés au climat et leur impact sur l'activité de gestionnaire d'actifs du Groupe Aviva



L'analyse des risques physiques chez Aviva France

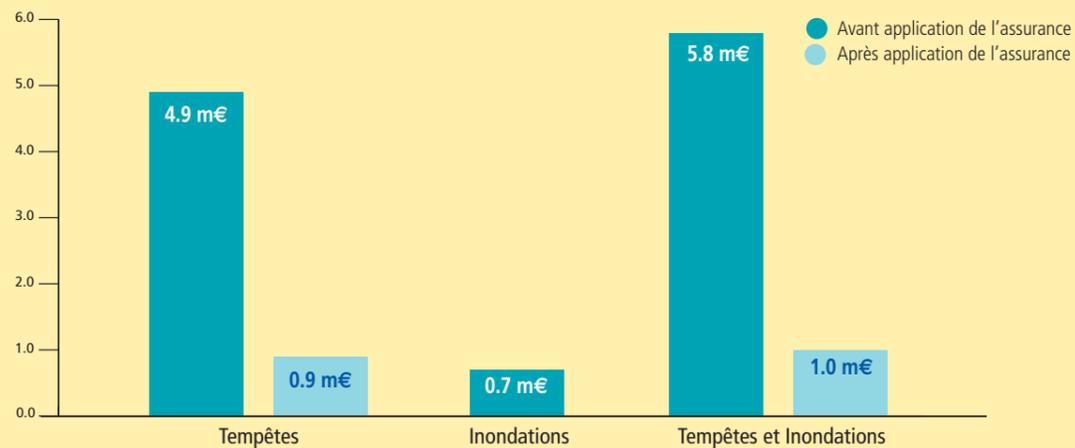
Aviva France, en collaboration avec le Groupe Aviva, a développé une méthodologie pour analyser les impacts des risques physiques sur son portefeuille d'actifs immobiliers. Nous avons inclus dans les risques physiques les tempêtes et les inondations qui représentent les événements météorologiques extrêmes les plus fréquents sur le territoire français. L'analyse couvre 3,6 milliards d'euros de biens immobiliers appartenant à Aviva France et pour la très grande majorité situés en France.

Notre modèle d'analyse utilise des informations telles

que la localisation du bien, son type d'occupation ainsi que la nature de la construction afin de déterminer une perte liée aux événements climatiques correspondant à un événement extrême se produisant une fois tous les 200 ans.

Notre analyse montre que si une tempête extrême ainsi qu'une inondation majeure devaient se produire cette année, les pertes d'Aviva France ne seraient que d'un million d'euros soit 0.03% de la valeur du patrimoine immobilier d'Aviva France.

Pertes hypothétiques affectant le patrimoine immobilier d'Aviva France en cas d'événement climatique de forte intensité se produisant statistiquement une fois tous les 200 ans (impact chiffrés en millions d'euros)



Source : analyse Aviva France au 31/12/2016

Aviva France a comparé, pour ses activités d'assurance dommage, les coûts liés aux événements climatiques sur la période 2009-2016 par rapport aux coûts anticipés (sans inclure l'impact des traités de réassurance qui nous permettent de recouper une partie de ces coûts). Une valeur supérieure à 100% pour une année donnée indique que les coûts liés aux événements climatiques sont supérieurs aux

coûts anticipés alors qu'une valeur inférieure à 100% indique que les coûts liés aux événements climatiques sont inférieurs aux coûts anticipés (comme c'est le cas en 2012 et en 2015).

On note qu'au cours des 8 dernières années, les coûts liés aux événements climatiques ont été supérieurs aux coûts anticipés à 6 reprises.

Comparaison des coûts liés aux événements climatiques sur la période 2009-2016 par rapport aux coûts anticipés par Aviva France



Source : Analyse Aviva France 2016



2.2. Les risques et opportunités liés au climat et leur impact sur l'activité de gestionnaire d'actifs du Groupe Aviva

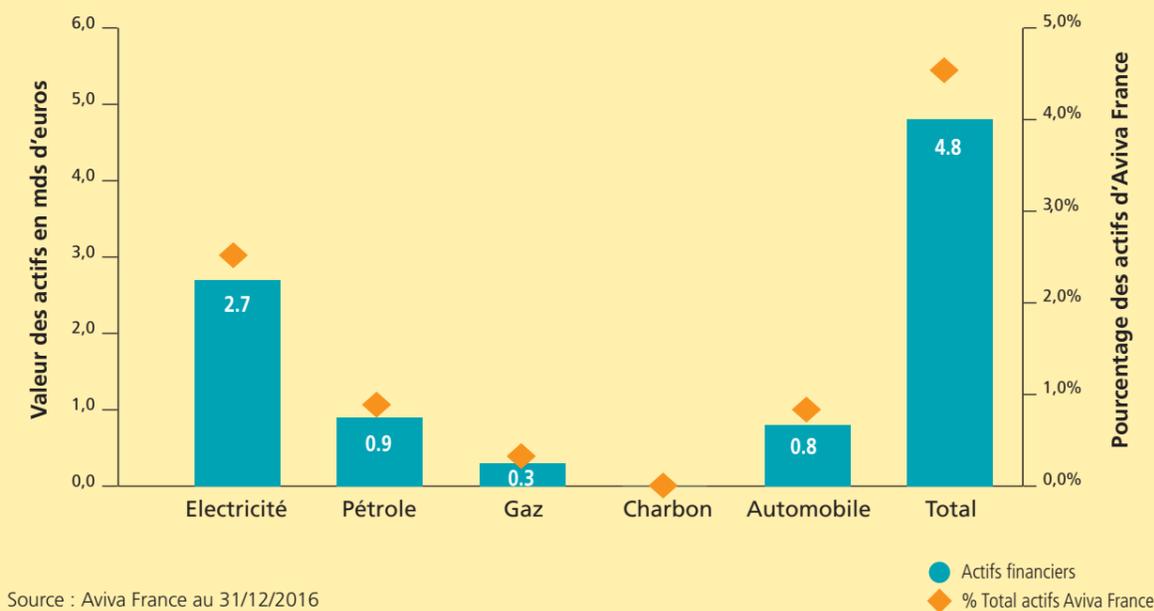


L'analyse des risques de transition chez Aviva France

Aviva France porte une attention particulière à son exposition aux secteurs ou compagnies les plus exposées à la transition énergétique, soit de par l'intensité carbone de leur processus de production, soit de par la propension des produits finaux qu'ils produisent à recourir aux énergies fossiles pour leur utilisation. Grâce à l'approche ESG décrite précédemment, Aviva France essaie de maximiser son exposition aux compagnies gérant de manière proactive les conséquences de la transition énergétique sur leur modèle économique au détriment, par exemple, des compagnies ne prenant aucune ou peu d'initiatives pour minimiser leur dépendance aux énergies fossiles.

Aviva France n'est ainsi seulement exposé qu'à hauteur de 4.6% de son actif aux secteurs hautement émissifs en gaz à effet de serre.

Exposition d'Aviva France aux secteurs dont l'activité est la plus intensive en carbone (en mds d'euros au 31/12/2016)



2. L'approche d'Aviva France pour gérer les risques et opportunités liés au climat

2.3. Les engagements du Groupe Aviva sur le climat

Aviva a mis en place une stratégie destinée à répondre aux enjeux du changement climatique. Celle-ci définit les stratégies d'investissement à déployer ainsi les stratégies d'engagement à mettre en place afin de soutenir la transition vers une économie bas carbone et le scénario 2°C.

Le Groupe Aviva a défini cinq piliers qui traduisent ses engagements en actions concrètes, en ligne avec le scénario Bridge défini par l'Agence. Ce scénario permettrait de répondre aux attentes de la COP21 en atteignant un pic des émissions mondiales liées à l'énergie aux environs de 2020. Il repose sur 5 mesures :

- une augmentation de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, les transports et l'industrie ;
- la réduction de l'exploitation de centrales à charbon fortement émettrices et l'interdiction d'en construire de nouvelles ;
- l'augmentation des investissements dans les énergies renouvelables dans le secteur électrique, à hauteur de 400 milliards de dollars en 2030 (contre 270 milliards en 2014) ;
- la suppression progressive des subventions aux énergies fossiles d'ici à 2030 ;
- la réduction des émissions de méthane lors de la production de pétrole et de gaz naturel, incluant le torchage (cette mesure et la précédente concernent en particulier l'Afrique et le Moyen-Orient).

Pour le Groupe Aviva, cela implique un effort supplémentaire dans les investissements en énergies renouvelables et une reconsidération des investissements dans les énergies fossiles.

PILIER

1

Intégrer le risque climatique dans les décisions d'investissement

Le Groupe Aviva souhaite que les enjeux ESG soient inclus dans l'analyse et la prise de décision d'investissement. Le Groupe Aviva poursuit ses efforts pour intégrer au mieux les risques liés au climat dans son processus de décision et veille à prendre en compte la dynamique des facteurs de changement climatique. Des échanges réguliers ont lieu avec les gestionnaires de fonds afin de discuter des implications du changement climatique en termes de risque et de performance sur les différentes classes d'actifs.

PILIER

2

Investir dans des infrastructures bas carbone « investissements verts »

La transition vers une économie à faible impact carbone nécessite des capitaux. Pour les cinq prochaines années, Aviva a défini un objectif d'investissements annuels de **580 millions d'euros** dans des infrastructures bas carbone, dont un cinquième sera investi par Aviva France.



2.3. Les engagements du Groupe Aviva sur le climat

PILIER

3

Soutenir une action politique forte sur le changement climatique

Aviva a soutenu l'émergence de l'Accord de Paris lors de la COP21 afin de contenir le risque que représente le changement climatique sur notre économie.

En mai 2015, le Groupe Aviva faisait partie des 120 investisseurs qui ont adressé une lettre aux ministres des Finances du G7 les pressant de soutenir un objectif de réduction d'émissions au niveau mondial et à long terme. Le Groupe Aviva a poursuivi son objectif en août 2016 avec des leaders du G20, aux côtés de 130 investisseurs, pour soutenir la ratification de l'Accord de Paris, la mise en œuvre de la Déclaration Mondiale des Investisseurs qui prévoit le doublement de l'investissement mondial dans l'énergie propre avant 2020 et le renforcement des INDCS (Intended Nationally Determined Contributions, les engagements pris par les Etats lors de la COP21 pour réduire leur empreinte).

Le Groupe est également représenté auprès du Groupe de Travail sur les Publications Financières en Lien avec le Climat (TCFD) du Conseil de Stabilité Financière (FSB). Enfin, le PDG d'Aviva, Mark Wilson, est signataire du communiqué pour une réforme des subventions accordées aux énergies fossiles.

Le rôle d'ambassadeur du Groupe Aviva dans la lutte contre le changement climatique

En novembre 2016, le Groupe Aviva a reçu des mains de Ségolène Royale, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et chargée des relations internationales sur le climat, le trophée de la croissance verte et bleue lors de la première édition des Récompenses Internationales pour les Investisseurs en faveur du climat.

Le Groupe Aviva a également marqué son engagement mondial par des prises de parole en faveur de la lutte contre le changement climatique. Comme en septembre 2015, Mark Wilson, Directeur Général du Groupe Aviva, est

de nouveau monté à la tribune de l'ONU en septembre 2016 pour parler du développement et de la finance durables. Maurice Tulloch, Responsable des Activités Internationales d'Aviva, a quant à lui pris la parole pour parler de l'enjeu des risques climatiques.

D'une manière plus générale, le Groupe Aviva s'est également engagé envers des entreprises dans lesquelles elle a investi, tel que son échange auprès de 69 entreprises fait en 2016 sur le changement climatique.

Plus de 650 millions d'euros d'investissements verts

Aviva France a investi plus de 674 millions d'euros dans des activités liées à la transition énergétique.

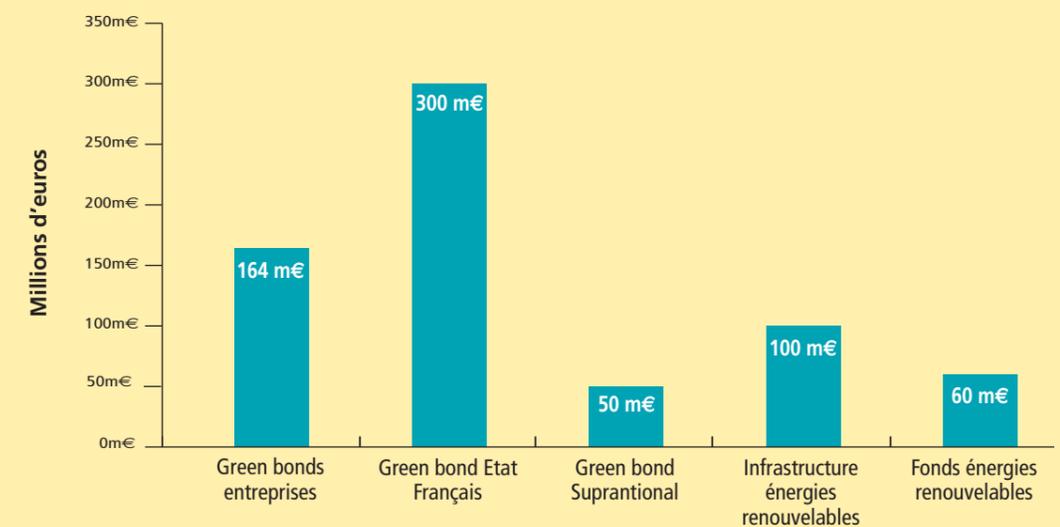
514 millions d'euros ont servi à l'acquisition d'obligations vertes (Green bonds) dont 300 millions d'euros pour le financement d'obligations souveraines vertes de l'Etat français, 50 millions d'euros dans des obligations vertes émises par la Banque Européenne d'Investissement et 164 millions d'euros d'obligations d'entreprises vertes.

De même, 100 millions d'euros ont été investis

dans des projets liés aux énergies renouvelables via le fonds d'infrastructures d'Aviva Investors dédié à ces problématiques. Enfin, 60 millions d'euros ont été répartis entre un fonds dédié aux énergies renouvelables et un fonds dédié au financement de la transition énergétique.

Par ces investissements, Aviva France démontre sa volonté de lutter contre le réchauffement climatique et sa capacité à transformer ses pratiques d'investissement afin de saisir les opportunités offertes par la transition énergétique.

Investissements d'Aviva France dans des actifs verts au 30 mai 2017



Source : Aviva France au 30/5/2017



2.3. Les engagements du Groupe Aviva sur le climat

PILIER

4

Gérer de manière active le risque climatique

Le Groupe Aviva a l'obligation de protéger et d'améliorer la valeur des actifs de ses clients. Agissant à titre de gestionnaire responsable, Aviva est extrêmement soucieux de l'engagement actionnarial qui se traduit notamment par l'exercice de son droit de vote lors des assemblées générales des sociétés dans lesquelles il investit. Le Groupe Aviva incite activement les entreprises dans lesquelles il est actionnaire à avoir une stratégie claire de lutte contre le changement climatique. Cela signifie réduire ou atténuer leur impact carbone, arbitrer leurs dépenses en capital et développer un lobbying responsable en ligne avec une économie faible en carbone.

PILIER

5

Désinvestir si nécessaire

Le Groupe Aviva désinvestira des entreprises à très forte intensité en carbone dont il considère qu'elles ne font pas suffisamment de progrès vers les objectifs d'engagement fixés. Cette décision ne sera évidemment pas prise à la légère et interviendra seulement dans les cas où nous croyons que le désinvestissement est une réponse équilibrée et proportionnée.



Le Groupe Aviva et le charbon

Si l'implication du Groupe Aviva dans la gouvernance des entreprises est une part importante de son rôle d'investisseur, force est de constater que celui-ci doit parfois brandir la menace d'un désinvestissement pour se faire entendre. En juillet 2015, le Groupe Aviva a identifié un groupe de 40 sociétés, parmi ses investissements, dont plus de 30% du chiffre d'affaires était associé à l'extraction minière du charbon thermique ou à la production d'énergie via ce combustible. Le Groupe a donc poussé ces sociétés à adopter des engagements spécifiques en termes de gouvernance, de modèle stratégique, d'efficacité opérationnelle et de politique climatique et énergétique, notamment concernant l'abandon de plans d'investissement dans des installations de production électrique utilisant du charbon thermique.

Durant la première année d'application de ces mesures pluriannuelles, le Groupe Aviva a renforcé son accompagnement vis-à-vis de ces entreprises

en organisant de nombreuses réunions. Le Groupe a ainsi identifié en novembre 2016 deux entreprises dans lesquelles il souhaiterait désinvestir et 8 sociétés dans lesquelles il pourrait désinvestir si le travail d'engagement actionnarial ne se révèle pas fructueux. Parmi ces huit entreprises, le Groupe a entamé un dialogue avec 7 d'entre elles. Lorsque les informations nécessaires sur ces 7 entreprises auront été réunies, le Groupe Aviva prendra une décision quant à sa stratégie d'investissement dans ces dernières. Ces huit sociétés sont toutes basées en Asie, le plus souvent en Chine ou en Corée du Sud et ont leur première discussion sur le thème du changement climatique à l'occasion de leur échange avec le Groupe Aviva.

Nous publierons au cours du deuxième semestre 2017 la liste des entreprises dont nous avons désinvesti.

Aviva France n'a pas d'exposition directe sur le secteur du charbon.

2. L'approche d'Aviva France pour gérer les risques et opportunités liés au climat

2.4. Méthodologie d'analyse du portefeuille pour prendre en compte les risques et opportunités liés au climat

Les mesures proposées pour évaluer le risque climatique des actifs en portefeuille

Aviva Investors France a intégré aux outils d'analyse des critères ESG existants des modules spécifiques dédiés à la prise en compte du risque climatique. Des systèmes de mesure des indicateurs associés au risque climatique (comme la mesure de l'intensité carbone) ont été ajoutés au tableau de bord des risques ESG. Cet outil, destiné aux analystes et gestionnaires de fonds, a été intégré au système informatique de gestion des fonds. Ces systèmes de mesure sont mis à jour mensuellement et donnent une information supplémentaire aux gestionnaires des fonds d'Aviva Investors France dans le cadre de leurs décisions d'investissement.

L'outil d'évaluation de l'intensité carbone est utilisé pour évaluer le risque climatique. Il établit un indice d'exposition au risque carbone fondé sur l'intensité

carbone des activités des sociétés dont Aviva détient des titres, la part de leurs opérations soumise à des réglementations carbone strictes et la qualité des procédés de management du risque carbone qu'elles ont mis en œuvre. Cette mesure est employée comme un moyen d'évaluer le risque de transition lié au climat aussi bien au niveau d'un portefeuille de titres obligataires qu'au niveau d'une contrepartie. Il permet aussi d'estimer les coûts potentiels engendrés par l'application d'un prix du carbone.

L'outil d'évaluation carbone présente cependant des limites car les données qu'il utilise peuvent se révéler être incomplètes pour certains secteurs d'activités et ne permettent pas une projection dans le futur de l'intensité carbone des entreprises de part leur aspect statique.



2.4. Méthodologie d'analyse du portefeuille pour prendre en compte les risques et opportunités liés au climat

L'évaluation de l'exposition au risque climatique du portefeuille

Une méthodologie a été développée avec le concours de l'association **2° Investing Initiative** afin d'évaluer l'alignement d'un portefeuille actions représentatif d'Aviva France avec un scénario 2°C (scénarii IEA 450 & 2DS).

Cette étude détermine les capacités de production existantes et planifiées associées aux actifs détenus par le Groupe Aviva par technologie de génération d'énergie, par technologie automobile et par filière de production de combustible fossile. Elle permet d'identifier les options d'investissement d'Aviva France pour s'aligner avec les hypothèses des projections de l'AIE.

Seules certaines technologies clés et les actifs liés aux combustibles sont pour l'instant pris en compte dans l'étude, la méthodologie devant être mise à jour en 2018 avec de nouveaux secteurs. Cependant, 80% de l'empreinte carbone moyenne d'un portefeuille moyen est couverte par les industries considérées dans ces calculs. Les émissions théoriques sont calculées à un horizon 2021 sur la base des informations rendues publiques par les entreprises.

Deux portefeuilles sont évalués et comparés entre eux à l'occasion de cette analyse :

- Un portefeuille actions représentatif d'Aviva France (correspondant à un montant de 2 milliards d'euros d'actions soit environ la moitié du total de la poche actions des mandats d'Aviva France)
- Un portefeuille fictif compatible avec les scénarii 2°C mentionnés ci-dessus

Le diagnostic d'alignement de ces portefeuilles avec un scénario 2°C porte sur les technologies et secteurs suivants :

• Les technologies employées pour la production énergétique

Cette analyse porte sur les actifs émis par des entreprises productrices d'énergie. Elle examine les capacités existantes et planifiées de ces sociétés par type d'énergie à l'horizon 2021. Ces capacités sont ensuite rapportées au portefeuille d'Aviva France afin d'étudier leur cohérence avec un mix énergétique compatible avec un scénario 2°C. Les données étudiées proviennent de la base Global Data powerplants database.

• Les technologies du secteur automobile

Cette analyse étudie les actions de constructeurs automobiles. Elle étudie les productions planifiées de véhicules par société à l'horizon 2021 suivant les technologies de propulsion employées et détermine leurs émissions associées. Trois types de véhicules sont ainsi considérés : les véhicules électriques, hybrides et ceux dotés d'un moteur à explosion. Ces informations sont ensuite recoupées avec la composition du portefeuille représentatif actions d'Aviva France. Les données employées pour construire cette étude sont tirées des bases Wardsauto et AutoForecast Solutions data.

• Les extractions d'hydrocarbures

Les portefeuilles étudiés présentent une exposition plus ou moins importante à des sociétés procédant à l'extraction d'hydrocarbures. Dans cette analyse, les émissions liées aux extractions de charbon, de gaz naturel et de pétrole sont évaluées à l'horizon 2021 et mises en parallèle avec l'exposition du portefeuille à ces activités à travers les actifs financiers de sociétés d'extractions détenus. Ces informations permettent de déterminer l'alignement du portefeuille d'Aviva France avec un scénario 2°C.

Notre vision pour l'avenir : la compatibilité du portefeuille d'Aviva France avec un scénario 2°C peut être optimisée de différentes façons

Une première façon pour Aviva France de rendre son portefeuille compatible avec un scénario 2°C consiste à **user de son influence** afin de convaincre les entreprises financées d'adapter leur production et de se tourner vers des technologies moins émissives. Par exemple, pousser un constructeur automobile à augmenter la part des véhicules électriques dans sa production agirait de façon positive sur les émissions du portefeuille d'Aviva France à moyen terme. Le mix technologique qui en découlerait serait d'avantage compatible avec un scénario 2°C. Par ses discussions fréquentes et engagées avec les entreprises dont elle est actionnaire, Aviva France peut ainsi influencer l'adoption de mesures vertueuses, guidées par les analyses de portefeuille qu'elle met en place.

Aviva France investit également de manière importante dans les infrastructures bas carbone et les green bonds afin de rendre son portefeuille compatible avec un scénario 2°C.

L'autre piste envisagée conjointement par Aviva France et Aviva Investors France est la réallocation **d'actifs vers des investissements compatibles avec un scénario 2°C**. La cession d'actifs incompatibles avec la poursuite d'un tel scénario pourrait permettre à Aviva France de faire évoluer positivement le mix technologique de son portefeuille. Ces changements favoriseraient des technologies ayant un impact réduit sur le changement climatique. Cette solution n'est envisagée par Aviva Investors qu'en dernier recours. Elle ne constitue pas l'approche privilégiée par le Groupe qui repose sur le dialogue et l'accompagnement des entreprises sur le chemin de la transition énergétique. Pour le Groupe Aviva, un tel accompagnement s'avère plus vertueux et favorise la transformation durable du tissu économique.

2. L'approche d'Aviva France pour gérer les risques et opportunités liés au climat

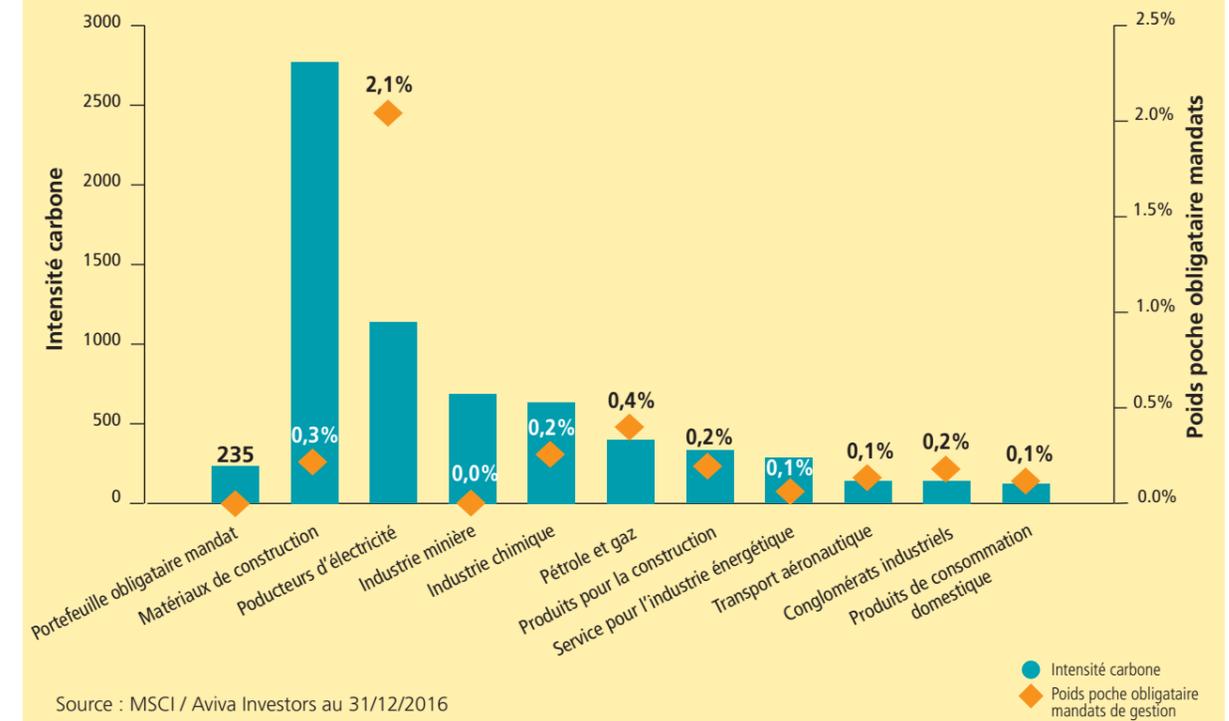
2.5. Résultats de l'analyse de portefeuille sur les risques et opportunités liés au climat pour Aviva France

Compatibilité du portefeuille avec un scénario 2°C

Notre outil d'analyse permet de réaliser des analyses du score climat et de l'intensité carbone (tonnes des CO₂/million USD de chiffre d'affaires) de la poche obligatoire des mandats d'Aviva France. Cette poche obligatoire représente 75% des actifs totaux des mandats d'Aviva France. L'intensité carbone de la poche obligatoire des mandats d'Aviva France était de 235 tonnes de CO₂ par million de chiffre d'affaires en dollar américain au 31 décembre 2016.

Seuls 9 secteurs ont une intensité carbone supérieure à 100. Alors qu'ils ne représentent que 3,7% de la poche obligatoire des mandats d'Aviva France en valeur, ces 9 secteurs représentent 35% de l'intensité carbone total de la poche obligatoire, les producteurs d'électricité représentant à eux seuls près de 24% de cette intensité carbone.

Liste des 10 secteurs ayant la plus forte intensité carbone (intensité carbone rapportée au chiffre d'affaires) ainsi que leur poids respectif dans le portefeuille obligatoire d'Aviva France



Compte tenu des données partielles et limitées sur lesquelles le calcul de l'intensité carbone s'appuie, par exemple le manque de données pour certaines entreprises, les résultats de cette analyse doivent être pris avec un peu de recul mais permettent néanmoins de comprendre la contribution disproportionnée de certains secteurs à l'intensité carbone de notre portefeuille d'investissements.



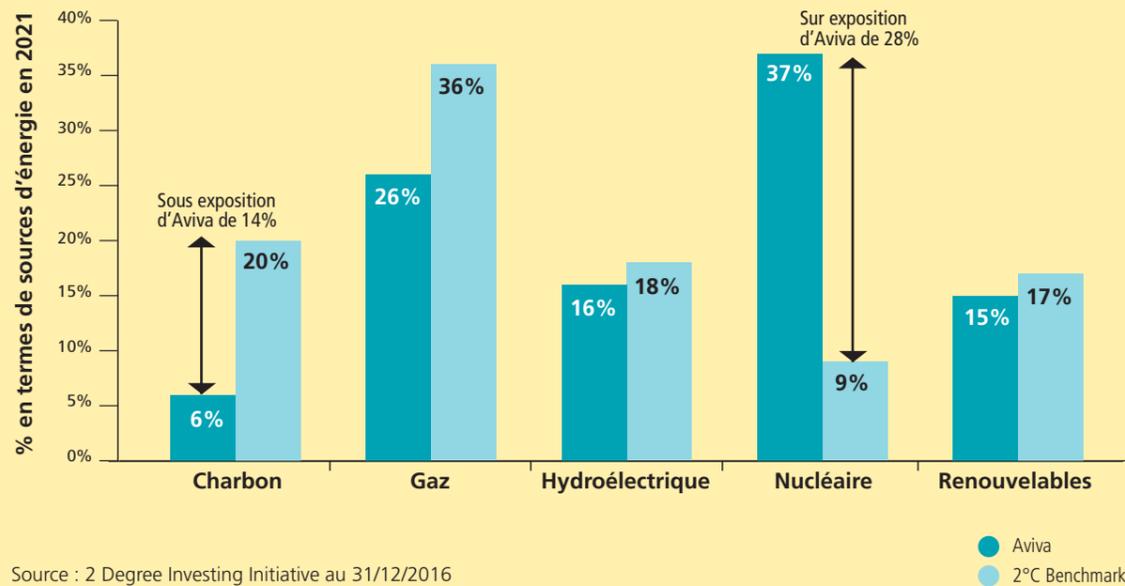
2.5. Résultats de l'analyse de portefeuille sur les risques et opportunités liés au climat pour Aviva France

D'après l'analyse menée dans le cadre de l'étude de portefeuille de 2 Degrees Investing Initiative sur un portefeuille actions représentatif d'Aviva France, les actions détenues en lien avec la **production électrique** sont **compatibles avec l'atteinte d'un scénario 2°C**, bien qu'une surexposition sur l'énergie nucléaire ait été identifiée.

L'analyse sur les portefeuilles automobile et de production d'énergie fossile a permis d'identifier des axes de progrès.

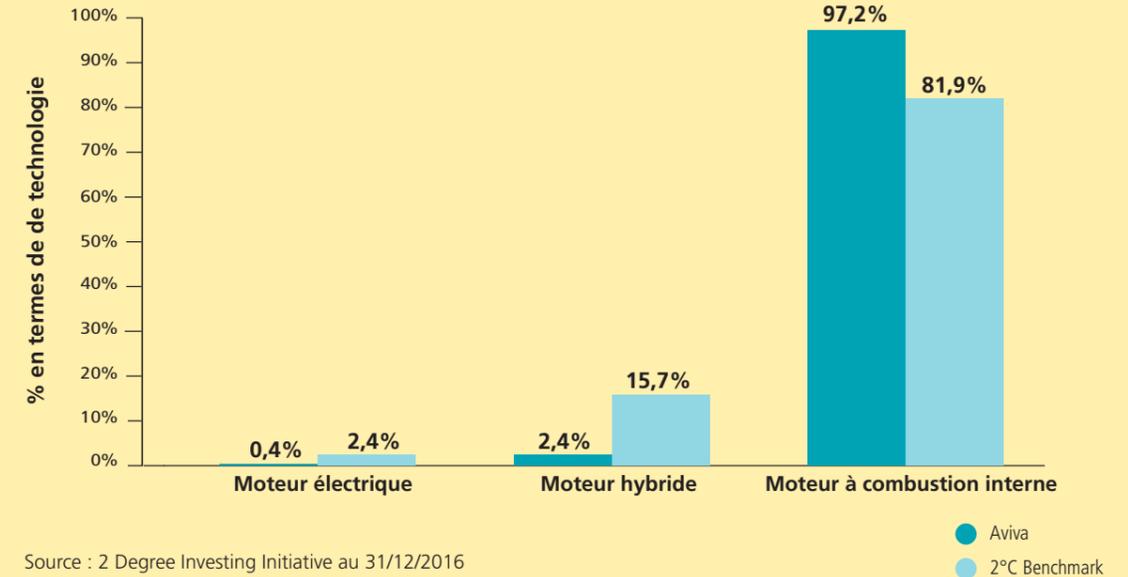
- Le portefeuille **relatif à la production énergétique** bénéficie d'un positionnement favorable, compatible avec un scénario 2°C. Les positions du portefeuille sur le charbon sont faibles et se situent bien en dessous du niveau estimé par 2 Degrees Investing Initiative. Le portefeuille est fortement investi dans le nucléaire et les énergies renouvelables, de telle sorte qu'il dépasse le seuil minimum d'exposition compatible avec un scénario 2°C en ce qui concerne ces sources d'énergies faiblement émettrices de gaz à effet de serre. Le portefeuille reste toutefois exposé à de potentielles surcapacités sur le pétrole et le gaz au regard d'un scénario 2°C.

Capacité estimée de production d'électricité par source d'énergie pour un portefeuille actions Aviva et la trajectoire 2 degrés



- L'allocation du portefeuille au secteur **automobile** a débuté sa transition vers des technologies moins émettrices de gaz à effet de serre : 2,4% du portefeuille est dédié aux technologies hybrides. Toutefois, ce portefeuille semble surexposé de 15% sur les technologies émissives (moteur à combustion), nécessitant une action de la part d'Aviva France vis-à-vis de ses investissements ou des constructeurs automobiles qu'elle finance afin de rééquilibrer le mix technologique de son portefeuille de manière à le rendre compatible avec un scénario 2°C.

Part estimée de véhicules automobiles produits en 2020 pour un portefeuille actions d'Aviva et la trajectoire 2 degrés



Notre vision pour l'avenir : prendre en compte le changement climatique dans nos décisions d'investissement

En tant qu'assureur et investisseur sur le long-terme, le changement climatique est une priorité stratégique pour le Groupe Aviva. En France, la loi de transition énergétique et pour la croissance verte est une évolution positive qui nous offre l'opportunité de communiquer sur l'intégration des critères ESG et plus particulièrement des enjeux climatiques au sein de nos portefeuilles d'investissement. Aviva France est convaincue que ces critères lui permettront d'aller encore plus loin en alignant sa politique d'investissement pour limiter le réchauffement climatique à 2°C.

Pour atteindre cet objectif, Aviva Investors France a développé de nombreux outils qui lui permettent de mesurer la contribution de son portefeuille d'investissements (et de celui d'Aviva France) au changement climatique et de le comparer avec un portefeuille compatible avec un scénario 2°C. Ces outils fondent leur analyse sur l'exposition des

actifs détenus par Aviva France et des actifs gérés par Aviva Investors à des technologies et secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre. Combinés aux outils d'analyse des risques carbone, ils couvrent les risques physiques, économiques et réglementaires auxquels sont exposés les actifs du portefeuille. Ce faisant, ils donnent une information essentielle aux gestionnaires des fonds détenus par Aviva France.

Pour les années à venir, Aviva France envisage d'approfondir l'analyse des critères ESG en portant une attention particulière aux risques climatiques et d'élargir leur application à toutes les classes d'actifs. Nous intégrerons les résultats de cette analyse à notre processus d'investissement afin d'œuvrer à un alignement avec un scénario 2 degrés.

3. Annexes

3.1. La communication du Groupe Aviva et d'Aviva France sur les sujets liés aux ESG et au changement climatique

Le Groupe Aviva cherche à expliquer à ses parties prenantes son action et la prise en compte des enjeux ESG et climat dans son activité.

Le Groupe Aviva publie ainsi chaque année (en anglais) un rapport dédié à sa responsabilité sociétale sur le site internet²⁰ et un document détaillant la réponse stratégique au Changement Climatique. A ce titre notre équipe de la Direction de l'investissement durable d'Aviva Investors Londres a obtenu un mention spéciale de la part de Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat, décerné par le ministère français de l'Environnement en novembre 2016.

Le Groupe rend publique les réponses adressées aux associations CDP et Climate Wise, spécialisées dans la notation des politiques destinées à lutter contre le changement climatique. Ces rapports sont complétés par un récapitulatif des chiffres clés du Groupe Aviva sur les problématiques ESG.

Aviva Investors publie annuellement un rapport dédié à l'investissement responsable reprenant les politiques ESG telles qu'elles sont établies par le Groupe Aviva et décliné par métier de gestion d'actifs.

Le présent rapport est destiné à communiquer sur les politiques ESG et climat mises en place par le Groupe Aviva et leur déclinaison locale au sein des entités Aviva Investors, Aviva Investors France et Aviva France. Il paraîtra de façon annuelle à partir de cet exercice.

²⁰ <http://www.aviva.com/investor-relations/reports/>

3. Annexes

3.2. Les initiatives auxquelles participe le Groupe Aviva

Le Groupe Aviva participe à de nombreux groupements d'intérêts œuvrant pour la prise en compte des problématiques ESG dans les activités des entreprises luttant contre le réchauffement climatique :

- Le pacte Mondial de l'ONU et Caring for Climate
- Les Principes pour une Assurance Responsable, dont le Groupe Aviva est membre fondateur, et la déclaration United for disaster resilience
- L'UNEPFI, mouvement rejoint par le Groupe Aviva en 1995
- Le Groupe Aviva répond aux questionnaires du CDP depuis 2001
- ClimateWise, dont le Groupe Aviva est membre fondateur, dirigé par Maurice Tulloch, Directeur de l'Assurance au sein du groupe Aviva
- Le Groupe Aviva répond au questionnaire Asset Owners Disclosure project
- Membre de l'engagement RE100
- Listée au Dow Jones Sustainability Index
- Listée au Newsweek's Green Ranking 100
- Listée au Corporate Knights Global Sustainable 100
- Reporte sur le Modern Slavery Act (Royaume-Uni 2015)
- Insurance Development Forum, membre du comité directeur (Maurice Tulloch)
- Membre de l'Insurance Advisory Council (Maurice Tulloch)
- Membre de l'United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC), Climate Neutrality Now Commitment
- Premier assureur mondial à atteindre la neutralité carbone en 2006 et à la maintenir chaque année
- Membre signataire de la Montreal Pledge
- Membre fondateur du PRI (Principes pour l'Investissement Responsable)
- International Corporate Governance Network
- Financial Stability Board
- Taskforce on Climate-related Financial disclosure
- UK Sustainable Investment and Finance Association & Eurosif Carbon Disclosure Project (CDP)
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)
- Le Groupe Aviva n'est pas membre du A4A mais a entrepris trois mesures proposées par cet organisme à destination des actionnaires au cours de l'exercice écoulé
- Le Groupe Aviva a signé le CAR en 2013 et poursuit cet engagement via l'IIGCC)
- Climate Bonds Initiative : Le Groupe Aviva a signé un engagement public en 2014 sans pour autant être membre de l'initiative. Elle envisage toutefois de rejoindre ce groupement.
- GRESB

3. Annexes

3.3. Glossaire

Actif : Un actif financier est un titre ou un contrat, généralement transmissible et négociable (par exemple sur un marché financier), qui est susceptible de produire à son détenteur des revenus ou un gain en capital, en contrepartie d'une certaine prise de risque. Les actions et obligations sont des actifs financiers par exemple.

Action : Une action est un titre de propriété délivré par une entreprise. Elle confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital de cette entreprise, avec les droits qui y sont associés : intervenir dans la gestion de l'entreprise (via, par exemple, un vote) et en retirer un revenu appelé dividende.

Changement climatique : Tout changement de climat dans le temps, qu'il soit dû à la variabilité naturelle ou aux activités humaines. Cette définition diffère de celle qui est employée dans la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, dans laquelle le changement climatique s'applique à un changement de climat attribué directement ou indirectement aux activités humaines qui modifient la composition de l'atmosphère dans son ensemble et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat constatée sur des périodes de temps comparables. (GIEC)

CO2 : Dioxyde de carbone, l'un des principaux gaz à effet de serre.

Contrepartie : Entité se situant de l'autre côté d'une transaction : en position d'acheteur ou de vendeur.

Critères ESG : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.

Développement durable : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. (Rapport Brundtland, 1987).

Droit de vote : Attaché à une action, le droit de vote permet à son détenteur d'exprimer sa position et de participer aux décisions stratégiques d'une entreprise.

Effet de serre : L'effet de serre est un phénomène naturel provoquant une élévation de la température à la surface de notre planète. Les activités humaines affectent la composition chimique de l'atmosphère en lançant des gaz entraînant d'un effet de serre additionnel, responsable en grande partie du changement climatique actuel. Les gaz à effet de serre sont les gaz responsables de ce phénomène. (Météo France)

Exposition financière : Part d'un fonds investi sur une valeur, un actif ou un groupe d'actifs.

Investissement Socialement Responsable : L'investissement socialement responsable répond à des critères ESG obligatoires fixés par les investisseurs.

Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV), France : La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif. (Ministère de la Transition écologique et solidaire)

Obligation : Actif qui constitue une créance (un prêt) sur son émetteur et représente une dette financière selon des paramètres définis contractuellement.

Portefeuille : Ensemble des actifs détenus par un fonds d'investissement.

Risque de crédit : Risque qu'un emprunteur / émetteur d'obligation ne rembourse pas l'intégralité de sa créance.

Scénario 2°C : Scénario économique et/ou productif compatible avec une limitation du réchauffement climatique sous le seuil des +2°C en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels. Plusieurs scénarii compatibles avec une limitation du réchauffement climatique sous ce seuil sont évoqués dans le présent rapport :

- Le scénario 450 (AIE) : scénario politique reposant sur l'hypothèse de l'adoption d'objectifs de baisse des émissions contraignants (y compris d'un point de vue économique) par les pays.
- Le scénario 2DS (AIE) : scénario technologique reposant sur des hypothèses d'émissions compatible au minimum à 50% avec une limitation du réchauffement climatique sous le seuil des 2°C. Il prévoit une diminution des émissions à partir de 2050.
- Le scénario Bridge (AIE) : scénario technologique consistant en l'atteinte d'un pic des émissions de gaz à effet de serre en 2020 à travers d'importants investissements dans les énergies renouvelables et une sortie progressive des énergies fossiles.

Unité de compte : Support d'investissement (fonds d'action, fonds obligataire) associé à un contrat d'assurance-vie.

Ce rapport est rédigé conformément au décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application de la loi française n° 2015 – 992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).



Aviva France
Société anonyme au capital de 1 678 702 329 €
Siège social : 80 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes
331 309 120 R.C.S Nanterre